

**SI
L'AOIP
NOUS ÉTAIT
CONTÉE...**

1896 = 1996

Ed. 12/96

L'histoire de l'AOIP est un exemple de courage et de ténacité qui illustre bien la devise figurant dans le sceau apposé sur le procès-verbal de son assemblée générale constitutive : "Courage et Travail".

Cette histoire est indissociable de celle du monde ouvrier. L'idée des travailleurs de prendre eux-mêmes leur destin en main n'est pas nouvelle.

Elle est née avec le développement industriel au milieu du siècle dernier.

Comme le mouvement syndical, le mouvement coopératif paraissait être un moyen de se libérer de l'exploitation capitaliste.

Après la révolution de 1848, 300 "sociétés ouvrières" étaient déjà implantées en France.

Mais elles furent rapidement inquiétées et dissoutes au point d'avoir pratiquement disparu 10 ans plus tard.

Cependant, irrésistiblement, l'idée reprenait corps et, en 1870, 150 sociétés existaient à nouveau.

Après l'échec de la Commune, la répression réactionnaire s'exerce non seulement contre les syndicats, mais aussi vis-à-vis des "associations ouvrières".

Ce n'est qu'en 1884, que syndicats et coopératives trouvent droit de cité.

Dès lors, une nouvelle progression s'amorce, que seule la guerre de 1914 viendra interrompre.

C'est durant cette période, le 10 mars 1896 exactement, qu'eut lieu l'assemblée générale qui décida de la création de l'AOIP (Association des Ouvriers en Instruments de Précision).

* * *

L'origine de l'AOIP est syndicale. En effet, au sein de la Chambre Syndicale des Ouvriers en Instruments de Précision de Paris, qui comptait 800 adhérents, et sous l'impulsion d'Edmond BRIAT, secrétaire de cette chambre syndicale, 80 membres eurent l'idée de compléter l'action syndicale par l'ouverture d'un atelier coopératif.

Les statuts sont adoptés lors de 2 assemblées générales tenues les 23 et 31 mars 1896 dans la salle du Café de l'Espérance, 23 avenue du Maine.



1^{er} atelier avenue du Maine

Les 7 membres du Conseil d'Administration sont élus ainsi que le directeur Charles VIARDOT, choisi parmi les sociétaires, et les 3 membres de la Commission de Contrôle ; une caisse de secours est créée ; une retraite est prévue. La date légale de création est fixée au 1^{er} avril 1896.

La publication paraît dans le Bulletin Officiel de la Ville de Paris du 4 avril.

Avec un capital de 20.000 F, représenté par 200 parts de 100 F chacune, l'AOIP commençait son existence.

L'atelier social s'ouvre dès le mois d'avril 1896 dans un petit local de quelques dizaines de mètres carrés au 117 avenue du Maine.

Il s'agit d'abord de trouver du travail pour occuper les 3 associés qui constituent le personnel de la jeune coopérative.

Mais les camarades VIARDOT, MARTZEL et HAMEL sont plein d'enthousiasme.

Après bien des recherches infructueuses, la première commande est trouvée. Il s'agit de 110 appareils photographiques au prix unitaire de 25 F. Cela est à peine suffisant pour couvrir les frais.

De juillet à novembre 1896, monsieur VIARDOT reste seul au travail aidé uniquement de quelques associés qui viennent travailler le soir après la journée passée chez leur patron et même souvent le dimanche.

La commande est difficile à exécuter; l'outillage est insuffisant et malgré l'apport mensuel de 20 F fait par chaque associé, l'argent manque pour acheter les matières premières.

A fin septembre, sont à payer 300 F aux fournisseurs alors qu'il ne reste que 178 F en caisse.

Les fondateurs se demandent s'il ne faudra pas fermer l'atelier ouvert 6 mois plus tôt.

Par la suite, les choses ne vont pas s'arranger et nos camarades vont faire preuve d'une énergie farouche pour maintenir la coopérative à flot.

En octobre donc, la caisse est pratiquement vide. Il est urgent de trouver du travail.

Début novembre, l'espoir renaît.

Un ingénieur, monsieur LENORMANDIN, ayant appris la valeur professionnelle de la jeune AOIP, lui confie une commande de 12 appareils cinématographiques d'un modèle nouveau qui comporte des perfectionnements importants par rapport à ceux existants.

Mais, il s'agit d'abord de réaliser un prototype!

Les associés se mettent au travail et au début de l'année suivante le prototype est terminé. Il donne pleine satisfaction à l'inventeur.

Pour le faire connaître du public, il l'expose à une fête de bienfaisance qui, sous le nom de "Bazar de la Charité", a lieu rue Jean Goujon.

C'est également, pour l'AOIP, l'occasion de faire apprécier ses capacités.

Mais le malheur semble s'acharner sur la jeune coopérative.

Le 4 mai 1897, par une journée de grande affluence, un incendie éclate au "Bazar de la Charité". On dénombre plus de 100 victimes.

Le prototype est détruit et l'inventeur, qui fondait tous ses espoirs sur cette présentation, ne peut payer l'AOIP.

Voilà donc plusieurs mois de travail perdus en quelques heures.

Il faut maintenant, non seulement trouver à nouveau du travail, mais aussi de l'argent, car le bilan de l'année

1896 a été désastreux.

Bien sûr, nous avons obtenu, le 23 décembre, une subvention du Ministère du Commerce d'un montant de 500 F, mais malgré cela les pertes s'élèvent à 655 F pour un chiffre d'affaires de 5.906 F.

Il paraît impossible de poursuivre l'activité dans de telles conditions.

Cependant, nos camarades ne sont pas décidés à baisser les bras.

Ceux qui ont quelques valeurs mobilières les confient à la collectivité et Edmond BRIAT obtient, au Mont de Piété, un prêt sur gages des biens déposés.

Cela permet de souffler un peu.

Et puis, après bien des recherches et beaucoup de démarches, on trouve enfin un travail qui semble offrir des garanties.

Le Laboratoire Central de la Marine consent à passer une petite commande d'instruments : sextants, jumelles et divers outils.

L'AOIP peut alors occuper 2, puis 3 associés jusqu'en juin 1897 et 4 jusqu'à la fin de l'année.

D'autre part, l'acharnement des associés à vouloir travailler attire la sympathie de monsieur Arthur FONTAINE, sous-directeur de l'Office du Travail au Ministère du Commerce.

Sur les fonds d'encouragement aux associations ouvrières (heureuse époque où il existait de tels "fonds"!), le Ministère du Commerce nous accorde une subvention de 1.000 F.

De plus, au mois de septembre, sur l'initiative du même Ministère, l'Administration des Postes et Télégraphes passe une première commande d'appareils MORSE.

Cette décision est d'une extrême importance pour l'avenir de l'AOIP; elle entame avec les PTT une collaboration qui durera plus de 80 ans et ne cessera, comme vous le savez, que le 5 janvier 1980 par la volonté de cette même Administration.

L'année 1897 s'achève donc sur une lueur d'espoir, d'autant plus que l'exploitation fait apparaître un bénéfice de 150 F pour un chiffre d'affaires de 17.766 F.

On décide de ne pas distribuer les bénéfices mais de les inscrire au compte du capital social.

L'Administration des PTT, de son côté, nous confie des commandes plus importantes.

Il est alors possible de donner du travail à 8 associés.

ASSOCIATION DES OUVRIERS EN INSTRUMENTS DE PRÉCISION

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1897

ACTIF		PASSIF	
Espèces en caisse.....	1.097 60	Capital.....	20.700 »
En magasin :		Prêts	2.300 »
Matières premières.....	2.199 55	Loyer en cours.....	77 60
Marchandises fabriquées	2.940 10	Fonds de réserve.....	1.893 75
Travaux en cours.....	1.111 25	Dû à la Banque coopérative.....	2.215 40
Matériel et outillage.....	4.087 30	Divers créanciers.....	2.149 75
Frais de 1 ^{er} établissement.....	1.201 40		
Actions de la Banque coopérative..	180 »		
L'Avenir de Plaisance.....	5 »		
Loyer d'avance.....	77 60		
Dû par actionnaires.....	14.566 25		
Dû par clients.....	1.365 90		
Perte pour l'exercice 96... 655 26			
Bénéfice pendant l'exer-			
cice 97... .. 150 71			
Perte nette à ce jour.....	504 55		
	504 55		
Total de l'actif.....	29.336 50	Total du passif.....	29.336 50

Certifié conforme aux écritures, 17 février 1898 :

La Commission de contrôle :
E. CHEVALIER, SCHERMAYER.

Le Comptable :
CH. VIARDOT.

L'Assemblée générale du 28 février 1897 charge le Conseil d'administration de rappeler aux Actionnaires en retard de bien vouloir se mettre au pair de leur cotisation

Versement au 31 janvier 1898 : — Retard :

Imprimerie Économique (Association Ouvrière), 25, rue Saint-Maur.

Bilan au 31/12/1897

L'atelier de l'avenue du Maine devient trop exigu, aussi faut-il trouver un local plus vaste; le 1^{er} juillet 1898, l'atelier social est transféré 37 rue de Vanves.

Cependant, la commande passée par les PTT se révèle insuffisante pour utiliser les 8 associés jusqu'à la fin de l'année et, seuls, 3 associés restent au travail.

Encore une fois, les camarades ont besoin de tout leur courage pour poursuivre leur entreprise.

Les résultats de l'année sont en effet catastrophiques. Les pertes atteignent cette fois presque 30% d'un chiffre d'affaires qui est inférieur à celui de l'année précédente; elles s'élèvent à 4.963 F pour un chiffre d'affaires de 17.045 F.

Si nous n'obtenons pas de nouvelles commandes et une aide financière substantielle, il est clair que l'activité ne pourra se poursuivre.

* * *

Lorsque commence l'année 1899, la situation de l'AOIP est donc une nouvelle fois très difficile. Pour trouver du travail, les associés se lancent dans de multiples démarches, infructueuses pour la plupart.

A force de recherches, on décroche finalement 2 commandes pour l'Administration : un marché de 3 ans avec le Ministère de la Marine pour la réalisation de compas et, de la part de la Direction des Télégraphes, une commande de 100 postes relais.

Pour effectuer ces travaux, il faut acheter les matières premières; il manque environ 10.000 F.

Une société coopérative du 14^{ème} arrondissement "L'Avenir de Plaisance", déjà venue en aide à l'AOIP à plusieurs reprises, lui accorde un prêt de 4.000 F. Cela est insuffisant.

Une fois encore, les associés n'hésitent pas à faire l'effort nécessaire : 44 d'entre-eux versent immédiatement une somme de 157 F chacun.

De son côté, le Ministère du Commerce alloue une subvention de 2.000 F.

Les commandes peuvent être exécutées et, durant les 6 premiers mois de 1899, 6 puis 7 associés peuvent travailler.

C'est à cette époque que sont adoptées les premières modifications des statuts au cours des assemblées générales des 6 avril et 27 août 1899.

Le caractère syndical de la coopérative est renforcé : pour être membre de l'AOIP, il faut être syndiqué. Tout travailleur qui démissionne de son syndicat ouvrier s'exclut de lui-même de la coopérative.

D'autre part, les administrateurs doivent justifier de 10 années de pratique dans la Profession.

La répartition des bénéfices est également modifiée :

- 10% sont versés à d'autres associations ouvrières,
- 45% (au lieu de 50) au fonds de réserve,
- 5% (au lieu de 10) aux actionnaires.

Au cours de l'année, un appui moral important, qui se traduit aussi par une aide financière substantielle, vient encourager les associés : monsieur Paul DOUMER, futur Président de la République, plaide notre cause auprès d'un établissement de crédit.

Bien que les garanties matérielles soient faibles, une avance équivalente au capital, soit 20.000 F, est consentie.

Ainsi, à la fin de l'année, 9 associés peuvent travailler en permanence à l'atelier social.

Le chiffre d'affaires est pratiquement le double de celui de l'année précédente : il s'élève à 31.262 F.

Après amortissement des pertes de 1898, le bénéfice reste cependant modeste : il est de 151 F.

Cela est bien sûr insuffisant pour permettre aux associés, qui ont avancé de l'argent en début d'année, de rentrer dans leurs fonds.

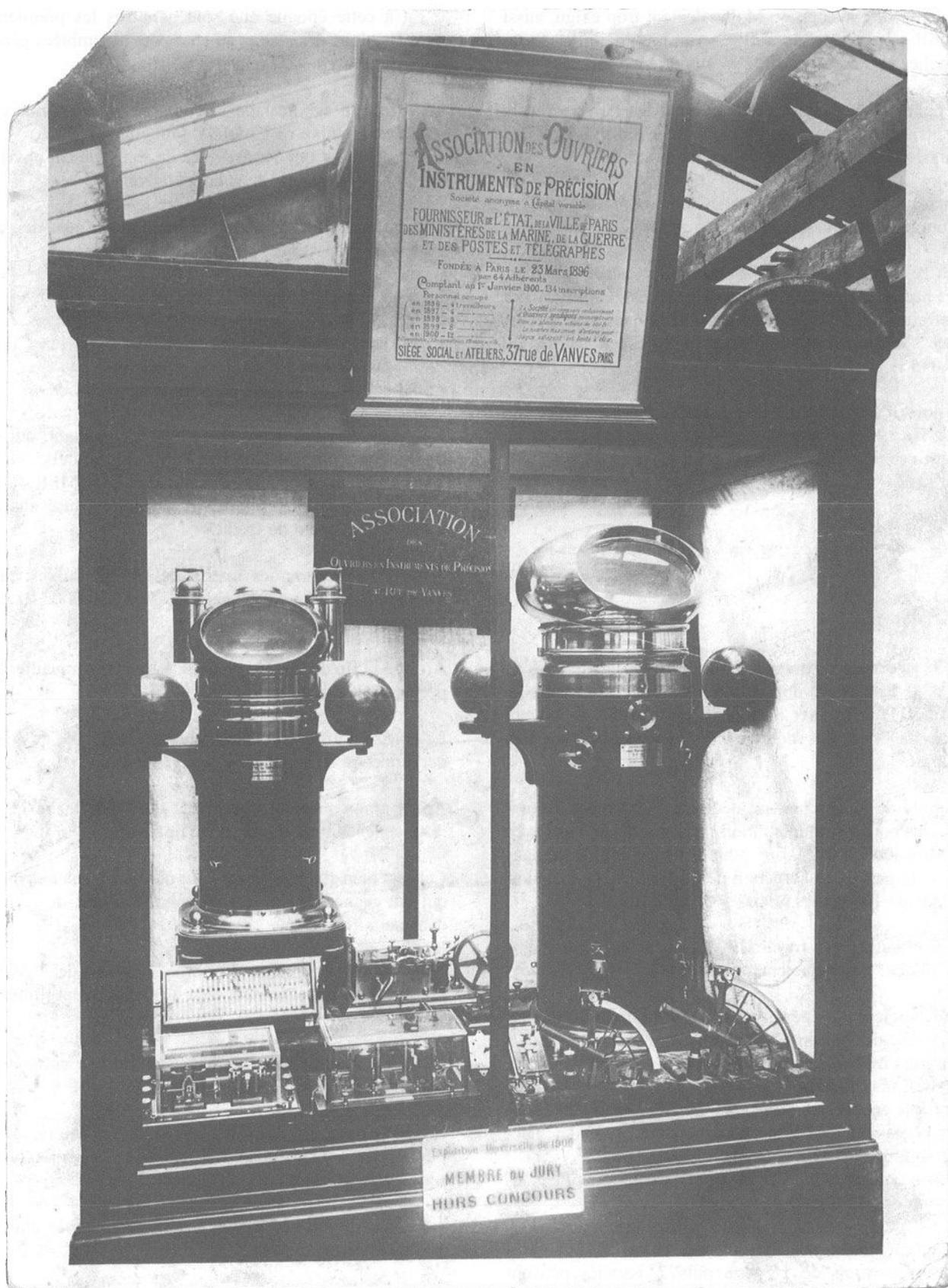
Mais, après 4 années d'efforts, l'avenir de l'AOIP semble maintenant assuré, tout au moins dans l'immédiat.

Elle a commencé avec l'Administration une collaboration qui fera des PTT son principal client.

Cette situation, qui conditionnera toutes les habitudes de l'entreprise, est cependant très avantageuse pour assurer son développement.

Au cours de l'année 1900 et des suivantes, le chiffre d'affaires ne cesse de croître.

Les efforts commencent à porter leurs fruits. Ainsi, les



Exposition Universelle 1900

associés qui peuvent travailler à l'AOIP sont plus nombreux et surtout ils bénéficient d'un emploi permanent.

En 1900 et 1901, l'effectif est de 9 personnes, puis passe à 17 en 1902, pour atteindre 50 associés en 1906.

Ce développement rapide pose cependant des problèmes sur le plan financier; en effet, il faut faire face à des dépenses accrues pour l'achat des matières premières et aussi augmenter l'outillage qui reste insuffisant.

Les difficultés de trésorerie qui sont exposées au Ministère des Postes et Télégraphes amènent celui-ci à consentir, après bien des démarches, un versement d'acompte sur marchés pouvant atteindre 5/6 du montant de chacun d'eux.

Cette mesure facilite beaucoup l'extension des travaux et permet de souscrire à des marchés plus importants.

D'un autre côté, durant ces années, la solidarité coopérative continue à se manifester.

En 1901, par exemple, nous devons verser à l'Administration un cautionnement sur une commande.

Il n'y a pas assez d'argent en caisse pour le faire. "L'Avenir de Plaisance", dont nous avons déjà parlé, se porte à nouveau au secours de l'AOIP et lui prête la somme de 1.200 F.

A la fin de l'année 1900, l'Administration des Postes, qui a apprécié la qualité des appareils télégraphiques exécutés jusqu'à présent, consentirait volontiers à passer une commande d'appareils portatifs de téléphonie. Mais cette nouvelle activité exige un atelier plus grand et un outillage plus complet.

Les associés veulent aboutir; en quelques mois, une série de mesures sont prises et en 1902, l'atelier social est transféré au 6 impasse Sainte Léonie, dans des locaux beaucoup plus spacieux.

Pour lui permettre d'augmenter l'outillage, la Ville de Paris accorde à l'AOIP un prêt de 7.500 F et le Ministère du Commerce, une subvention de 3.000 F.

En 1903, le même Ministère lui accorde un prêt de 10.000 F.

Evidemment ces aides ne sont pas obtenues sans des

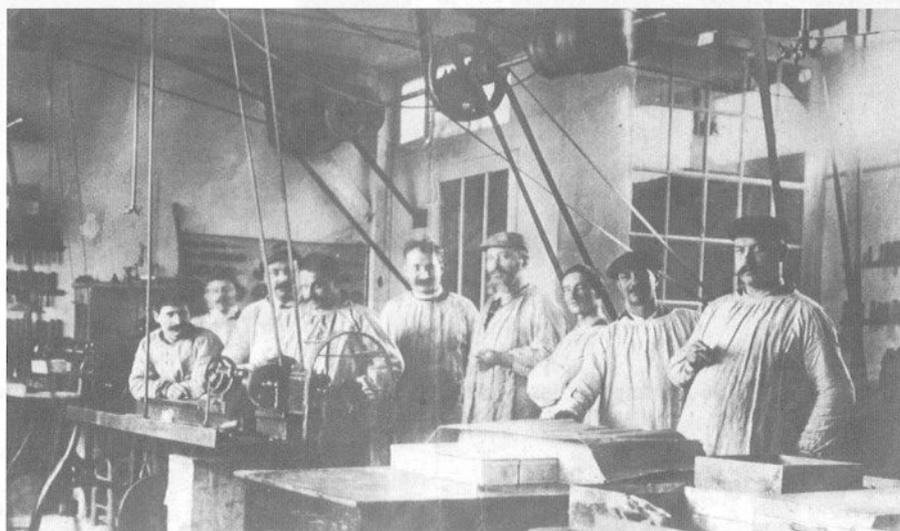
démarches nombreuses et difficiles. Mais c'est surtout la qualité du matériel fourni qui pousse les administrations à nous faire confiance.

En 1904, pour la première fois, les bénéfices sont importants puisqu'ils atteignent 10% du chiffre d'affaires.

L'assemblée générale du 26 février 1905 doit statuer sur leur répartition.

Le Conseil d'Administration propose de les distribuer aux associés compte tenu des efforts accomplis. Mais l'assemblée générale n'est pas d'accord avec cette proposition :

"Le but n'est pas de capitaliser mais de développer l'œuvre", dit un associé.



Atelier Sainte-Léonie

Cependant une augmentation de salaire est approuvée.

De plus, une décision importante est adoptée. Le Congrès des Syndicats Ouvriers tenu à Bourges en 1904, s'était prononcé pour l'application de la journée de travail de 8 heures. Sur proposition d'Edmond BRIAT, délégué au Congrès, l'assemblée générale est d'avis que l'AOIP doit donner l'exemple et donc l'appliquer.

Il s'agit d'une mesure que l'on peut qualifier de "révolutionnaire" pour l'époque, quand on sait que dans la plupart des entreprises, la journée de travail est de 10 ou 12 heures. Aussi, cette décision soulève malgré tout quelques objections.

Lors de l'assemblée générale du 11 avril 1905, les associés confirment cependant la décision, et lors de la suivante, le 19 novembre, constatent que la journée de 8 heures donne de bons résultats.

Ils décident aussi de ne pas se répartir les bénéfices, qui



Atelier Télécom

s'élèvent à 71.766 F, mais de les transférer au capital social.

Cependant, le travail ne manque pas.

En 1906, l'Administration des Postes admet l'AOIP sur la liste de ses fournisseurs pour les appareils multiples à batterie centrale. La coopérative doit équiper les villes de Rouen et de Grenoble.

De plus, elle obtient une adjudication de tableaux standards de téléphones à 100, 50 et 25 directions. Ceci représente un travail important.

Mais, brutalement, peu après cette adjudication, intervient une forte hausse des matières premières, atteignant 20 à 25% du prix ayant servi de base au calcul de la soumission. Le marché devient d'autant plus dangereux que, pour obtenir une partie des lots, l'AOIP avait remis des prix très bas.

Devant cette situation, les associés s'engagent à faire une heure supplémentaire par jour qui ne sera rétribuée que si la commande dégage des bénéfices.

Cependant, à la fin de l'année 1906, une certaine crise morale secoue les associés. Le chiffre d'affaires, qui s'élève à 339.000 F, est inférieur à celui de l'année

précédente. On accuse une perte de 5.959 F.

L'argent manque à nouveau et l'entreprise reste à la merci du moindre incident.

En novembre, un client n'ayant pas payé sa traite, les salaires ne peuvent être versés. Un des fondateurs signale de plus que la production fléchit et qu'il y a des abus dans le travail.

Au seuil de l'année 1907, l'AOIP est donc confrontée à une série de problèmes, liés à sa croissance, qu'elle doit résoudre très rapidement.

Il faut d'abord, et encore, trouver de l'argent pour effectuer les commandes. Ensuite modifier les méthodes de travail et enfin accroître et agrandir les ateliers.

Comme d'habitude, pour satisfaire les besoins financiers, on fait principalement appel à l'emprunt. Une somme totale de 90.000 F est réunie au moyen de prêts d'origines diverses. Un prêt de 50.000 F est même consenti par un fournisseur!

Mais ceci n'est pas suffisant et il faut demander une nouvelle fois un effort financier aux associés.

L'assemblée générale du 17 novembre décide une émission d'obligations de 50 F l'une, chaque associé étant

tenu d'en souscrire 10 et d'effectuer un versement de 1 F minimum par semaine (ce qui correspond grossièrement à 20 F de 1996) qui vient s'ajouter aux 5 F minimums mensuels de souscription au capital social.

Le 31 mars 1907, 2 195 obligations sont souscrites dont 2 000 par les associés, et 10.079 F sont versés.

En ce qui concerne les méthodes de travail, il apparaît de plus en plus évident que la journée de travail de 8 heures, adoptée en 1905, ne peut être maintenue.

L'assemblée générale du 14 avril 1907, après une discussion animée, abroge la journée de 8 heures et adopte la semaine de 54 heures avec ouverture de l'atelier pendant 60 heures, ce régime devant être appliqué jusqu'à la fin de l'année, c'est-à-dire jusqu'à la terminaison des commandes en cours.

Il reste à résoudre le problème des locaux pour permettre aux 60 ouvriers de l'AOIP de travailler dans de bonnes conditions.

Le Conseil d'Administration se livre donc à de patientes études et à de nombreuses démarches.

Celles-ci aboutissent à une proposition intéressante émanant de monsieur ABOILARD, propriétaire d'une entreprise d'appareillage téléphonique située 46 avenue de Breteuil à Paris. Celui-ci fait savoir à monsieur Edmond BRIAT qu'il est disposé à vendre ses ateliers sous condition de conserver l'emploi de l'ingénieur en chef et du chef du service commercial.

Le Conseil d'Administration donne son accord de principe et le camarade BRIAT est chargé de trouver l'argent permettant l'achat de ces ateliers.

L'affaire en est là lorsqu'on apprend que la Ville de Paris consent à vendre un grand terrain de 3 000 m² à des conditions avantageuses.

Après mûre réflexion, le Conseil d'Administration du

4 avril 1907 décide d'acheter ce terrain situé rue Charles Fourier à Paris.

Au mois de juin, la Ville de Paris effectue la vente au prix de 18 F le m² plus les frais.

Le 12 juillet, ordre est donné à l'architecte de commencer

les travaux ; la dépense ne doit excéder 90.000 F. L'architecte s'engage à effectuer les travaux d'un premier atelier de 1 120 m² en 4 mois.

Ceux-ci sont en effet activement menés puisqu'ils sont achevés à la fin novembre. Le transfert, effectué par étapes, est à peu près terminé en décembre.

Toutefois, le coût du déménagement s'élève à 20.000 F, l'achat du terrain et la construction à

150.000 F et pour assurer les paiements du mois de novembre, la paie doit être reportée à une date ultérieure.

Pourtant, malgré les difficultés rencontrées, l'année 1907, importante pour l'avenir de l'AOIP, se solde par un chiffre d'affaires en augmentation de 32 % par rapport à l'exercice précédent et par 10.730 F de bénéfice.

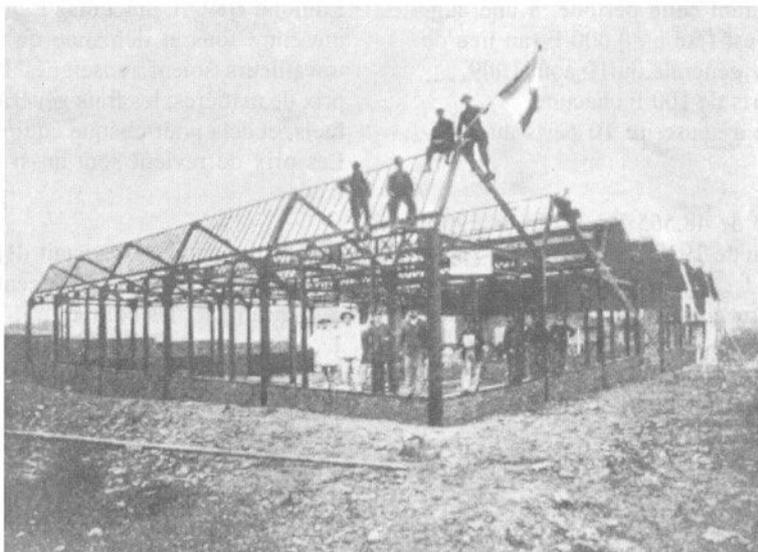
Les associés qui se sont donnés les moyens d'assurer le développement de leur coopérative, voient maintenant l'avenir avec confiance puisqu'ils sont enfin "chez eux".

* * *

Les années qui suivent l'installation dans les nouveaux locaux de la rue Charles Fourier sont marquées d'une progression assez spectaculaire.

Ainsi, de 62 ouvriers occupés en permanence à l'atelier social, l'effectif passe à 114 en 1910.

Il devient nécessaire d'être compétitif sur le plan technique, ce qui motive la création d'un bureau d'études



1^{er} atelier en construction rue Charles Fourier

techniques dirigé par un ingénieur compétent, monsieur WILHELM.

De même, l'outillage qui faisait cruellement défaut par le passé, s'accroît de façon sensible puisque les immobilisations en outillages et matériels passent de 81.000 F au bilan de 1907 à 143.000 F en 1910.

On assiste également, durant cette période, à une augmentation du capital qui est fixé à 80.000 F (au lieu de 20.000 F) par l'assemblée générale du 19 août 1909.

Il est constitué de 800 parts de 100 F chacune. Chaque associé s'engage à souscrire 10 parts au minimum soit 1.000 F.

Le capital versé, qui était de 48.565 F à la fin de 1907, s'élève à 77.673 F à la fin de 1910.

En même temps, les travaux confiés par l'Administration deviennent plus nombreux.

En 1911, l'AOIP installe un appareil multiple à Limoges, puis un autre à Nancy.

Les années suivantes, ce sont les villes de Calais, de Grenoble et de Belfort qui sont équipées.

Les commandes de matériel privé sont également importantes.

Une nouvelle fabrication de 100 dynamos, suivie d'une commande de 700 appareils, exige la construction d'un atelier spécial, de hangars, et l'agrandissement du bureau d'études.

Un effort de publicité est d'ailleurs entrepris, ce qui est nouveau pour l'AOIP : un catalogue des divers appareils construits par la coopérative est adressé aux entreprises privées.

Il faut bien voir qu'à cette époque, ce sont surtout les camarades BRIAT et VIARDOT, alors directeurs de l'AOIP, qui se chargent des relations avec l'extérieur et des démarches de toutes natures, tant financières que commerciales.

Aussi, il apparaît nécessaire, à l'assemblée générale du 5 mai 1912, de créer un poste de sous-directeur et d'abroger la clause des anciens statuts limitant la durée du mandat du directeur à 3 ans, ceci dans le but de renforcer l'autorité morale de celui-ci auprès de la clientèle.

La proposition est adoptée et le directeur peut rester en fonction aussi longtemps qu'il ne sera pas révoqué.

L'accroissement de l'activité amène aussi à prendre des mesures pour perfectionner les méthodes de travail.

Les procès-verbaux des assemblées générales de cette époque retracent les problèmes d'organisation auxquels sont confrontés les associés.

Ainsi, lors de l'assemblée générale du 25 avril 1909 se déroule une discussion animée entre adversaires et partisans du travail aux pièces ; finalement, c'est le travail en équipes qui est adopté.

Edmond BRIAT préconise l'entente et la bonne harmonie entre tous et demande qu'à l'avenir les camarades travailleurs soient renseignés sur les prix globaux, les prix de matières, les frais généraux et les bénéfices éventuels, et cela pour chaque équipe.

Les prix de revient sont aussi pratiquement établis par équipe.

Dès cette époque, il existait déjà à l'AOIP une certaine organisation qui tendait à décentraliser les structures et à responsabiliser les équipes.

La Commission du Travail est aussi le sujet de discussions animées ; elle est en fait chargée de répartir les tâches entre les diverses équipes et de surveiller le rendement dans les ateliers.

Ses membres se plaignent fréquemment de la difficulté qu'elle rencontre à faire exécuter certains travaux.

Malgré ces problèmes d'organisation de la production, le chiffre d'affaires est en constante augmentation.

En 1912, il atteint 1.663.000 F et 2.005.000 F en 1913.

Pour la première fois depuis la fondation, les bénéfices sont appréciables puisqu'ils s'élèvent à 191.000 F à la fin de l'exercice 1913.

Cette situation prospère permet au Conseil d'Administration d'envisager un nouveau développement.

Le 2 avril 1914, il décide d'acheter à la Ville de Paris un terrain de 684 m² situé en bordure de l'usine.

Un hangar est construit sans retard ainsi que divers petits bâtiments.

De plus, il apparaît que l'on manque d'apprentis.

Lors de l'assemblée générale du 9 novembre 1913, Edmond BRIAT déclare :

"L'association n'est pas une œuvre exclusivement créée pour le présent ; il faut songer aux générations futures pour la faire vivre.

Formons nous-mêmes nos apprentis, nous leur donnons des leçons pratiques et théoriques. C'est en préparant la jeunesse que l'on peut, pour l'avenir, former de bons travailleurs qui auront de meilleures conceptions que les nôtres."

La décision de création est prise lors de l'assemblée générale du 17 mai 1914.

L'Ecole doit normalement ouvrir ses portes pour la rentrée d'octobre, mais la guerre éclate en août et le projet est repoussé à une date ultérieure.

* * *

A lors qu'elle envisageait une période de prospérité, l'AOIP va devoir affronter de nouvelles épreuves.

Elle est en pleine activité quand survient la mobilisation avec, comme conséquence immédiate, la réduction brutale du personnel puisque les effectifs qui étaient de 183 en juillet 1914, descendent à 54 fin août.

Dans ces conditions, la production ne peut plus être assurée; d'ailleurs, la Direction des Téléphones et celle des Télégraphes font savoir qu'il n'y aura plus de commandes jusqu'à nouvel ordre et que ses fournisseurs, dont l'AOIP, doivent se tenir dorénavant à la disposition des Services de la Guerre ou de la Marine.

Les Services de l'Armée, et notamment celui de la Télégraphie Militaire ne tardent pas, en effet, à confier de nombreux travaux à la coopérative qui doivent être exécutés dans des délais très courts.

Il faut donc reconstituer le personnel au plus vite. Tant bien que mal, ce premier objectif est atteint puisqu'en octobre 1914, 75 travailleurs, dont 72 associés, sont occupés à l'atelier social et que l'effectif atteint 105 personnes en décembre.

Cependant, les fournisseurs exigent le paiement comptant des achats de matières premières et de marchandises; il faut donc réserver la plus grande partie des fonds disponibles à ces achats et l'on ne peut verser que 70 à 80% des salaires.

De plus, dès la fin de 1914, les Services Techniques de l'Armée insistent pour obtenir une production à la fois plus importante et plus rapide.

Il apparaît qu'il faut encore agrandir les ateliers, accroître l'outillage, et embaucher.

En 2 ans, grâce aux efforts déployés et au concours financier de l'Etat, ces difficultés trouvent une solution partielle.

L'agrandissement des ateliers s'effectue sur la bande de terrain non encore construite en bordure de la rue Charles Fourier.

En janvier 1916, un bâtiment comprenant un étage est construit à cet emplacement. De même, d'importants achats d'outillages permettent d'accroître les moyens de production.

Les charges résultant de ces opérations sont cependant très lourdes puisqu'elles s'élèvent à 380.000 F environ.

L'accroissement des effectifs est, par contre, plus difficile à résoudre. Le recrutement du personnel se fait surtout parmi les travailleurs non associés.

Pourtant, à partir de 1915 et surtout 1916, les associés mobilisés rejoignent l'atelier social comme dans les autres établissements exécutant des commandes de guerre.

L'autorité militaire maintient aux Armées les associés appartenant aux jeunes classes et une trentaine d'associés affectés à des services techniques.

En 1915, les effectifs s'élèvent donc à 220 personnes dont 124 associés et, en 1918, 295 dont 129 associés. De plus, 92 femmes sont occupées à domicile pour des travaux de bobinage, ces ouvrières étant choisies de préférence parmi les épouses des associés mobilisés.

Afin d'intensifier la production au maximum, la journée de 9 heures est abandonnée au début de la guerre et la durée du travail est portée à 10 heures par jour en 1915 et 1916, puis à 11 heures jusqu'à la fin des hostilités. En outre, le travail de nuit est établi pour de nombreuses équipes en 1916 et 1917.

Cette période troublée n'empêche pas de penser à la mission sociale de la coopérative.

Ainsi, la solidarité se manifeste concrètement à l'égard des travailleurs mobilisés et de leur famille.

Une souscription permanente est ouverte en leur faveur parmi les associés qui sont restés au travail. Une somme de 30.000 F est ainsi distribuée.

De plus, les associés mobilisés touchent la part au travail qui se monte à 25 % des bénéfices au même titre que les associés et auxiliaires travaillant à l'atelier social.

Mais d'importantes décisions de caractère social sont prises en 1917.

C'est d'abord la création de la Caisse de Retraite qui est enfin décidée à la suite des longs travaux de la Commission des Retraites.

Tous les travailleurs de l'AOIP, associés ou non, ayant au moins 5 ans de présence, peuvent toucher une pension dès l'âge de 60 ans. C'est dire le caractère tout à fait progressiste d'une telle décision.

Sur le plan juridique, la Caisse de Retraite est une société autonome qui comporte ses propres statuts et son propre Conseil d'Administration mais conserve, malgré tout, des liens étroits avec l'AOIP, ne serait-ce que financièrement puisque 32% des bénéfices de l'AOIP sont versés à la Caisse de Retraite.

L'année 1917 voit également l'ouverture de l'Ecole d'Apprentissage.

Le recrutement des élèves a lieu dans l'ordre de priorité suivant :

1. Les fils d'associés vivants ou décédés,
2. Les pupilles de l'Orphelinat de la Coopération auxquels 2 places sont réservées,
3. Les neveux des associés,
4. Les fils d'associés syndiqués des autres coopératives,
5. Les fils des membres du Syndicat des Ouvriers en Instruments de Précision,
6. Les jeunes gens présentés par leurs parents.



Ecole Professionnelle de l'Association
des Ouvriers en Instruments de Précision
14, Rue Charles-Fourier — Paris-13^e

Année scolaire 1960 - 1961

RELEVÉ DE NOTES

Appartenant à

Livret scolaire

Cependant, la guerre se prolonge. Les prix ne cessent d'augmenter.

Dans le courant de 1918, Paris est bombardée et suivant les consignes du Gouvernement, il est question d'évacuer les usines de guerre en province.

L'AOIP est du nombre et le Conseil d'Administration envisage ce transfert avec inquiétude.

C'est donc avec un très vif soulagement que la nouvelle de l'Armistice est accueillie le 11 novembre 1918.

* * *

Tout de suite, les associés expriment le désir de ne plus être écrasés par les cadences exténuantes, de jour et de nuit, des années de guerre car, durant 4 ans, la plupart des industries avaient travaillé pour l'armement.

Il existe un retard considérable au niveau de l'équipement téléphonique national et l'Administration des PTT passe immédiatement des commandes importantes.

Il n'est donc pas question pour les associés de se reposer et on fixe la journée de travail à 10 heures.

Les travaux interrompus par la guerre sont repris; c'est le cas de l'appareil à batterie centrale pour la ville de Belfort dont l'installation est achevée.

En 1919, 2 appareils multiples sont installés : l'un à Mulhouse et l'autre à Casablanca au Maroc.

A la fin de la même année, la société reçoit la commande d'un appareil de 10 000 abonnés pour la ville de Strasbourg.

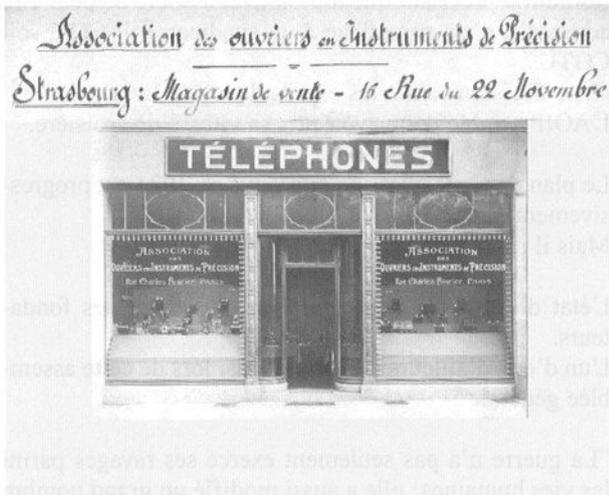
Ces installations doivent être effectuées dans un temps très court et outre les contraintes liées à l'éloignement, les camarades qui travaillent sur ces chantiers doivent fournir un effort important.

Pour le chantier de Mulhouse par exemple, le Conseil décide que "l'installation des 1 800 premiers abonnés se fera de jour, de nuit et même le dimanche".

Parallèlement à cette activité de téléphonie publique et privée, l'AOIP entame une certaine diversification; elle entreprend, par exemple, la commercialisation de machines à percer et à tarauder.

Un catalogue général est édité et une action publicitaire est entreprise.

Un magasin de vente de nos produits est ouvert 11 rue Charles Fourier et un autre à Strasbourg.



Magasin de vente à Strasbourg

L'activité se développe donc de façon importante. Elle est soutenue par la démobilisation qui intervient dans le courant de 1919, les postes disponibles étant réservés aux démobilisés.

Aussi dès le mois de mai, il est possible de rétablir la journée de 8 heures avec 6 jours de travail.

Les ateliers sont ouverts pendant 50 heures et les 2 heures de battement disponibles peuvent être prises dans la semaine.

Ce "rattrapage" ne peut cependant pas être cumulé et reporté d'une semaine à l'autre.

L'horaire souple vient de faire son apparition bien avant d'être généralisé dans les autres entreprises.

L'année suivante voit une progression régulière de l'activité et une augmentation non négligeable des effectifs puisqu'ils passent de 307 à 407 personnes en un an.

Ceci provoque, bien sûr, un accroissement des charges.

Par ailleurs, les prix continuent d'augmenter entraînant les salaires et les matières premières.

Malgré une augmentation de 3.000.000 F du chiffre d'affaires par rapport à l'année précédente, l'exercice 1920 se solde par une perte de 26.000 F.

Aussi les associés décident-ils de faire un nouvel effort financier.

L'assemblée générale du 28 novembre 1920 décrète

l'émission d'une seconde tranche d'obligations. 5 000 obligations de 100 F au taux d'intérêt de 7% sont émises. Le remboursement ne devra se faire qu'après un délai de 10 ans, soit à partir de 1930.

Dans le courant de l'année 1920, un autre événement marque la vie de la coopérative.

Le camarade VIARDOT, membre fondateur et directeur de l'AOIP depuis 24 ans est contraint de se retirer en raison de son âge et de son état de santé.

L'assemblée générale confie les fonctions de directeur au camarade RETAIL qui était anciennement sous-directeur.

Les résultats de l'année 1920 amènent les associés à se poser de graves questions sur l'organisation de l'entreprise.

Dès le mois de novembre, une commission de réorganisation des services avait présenté un rapport qui proposait une organisation méthodique de l'entreprise en 5 services :

- le bureau chargé de la direction générale,
- le bureau d'études techniques,
- le magasin,
- l'atelier de fabrication,
- l'outillage.

Pour assurer la coordination, une réunion quotidienne des chefs de service avec le directeur est prévue.



Bureau d'études techniques

Chaque semaine, les diverses observations faites au rapport quotidien doivent être soumises au Conseil d'Administration qui prend les décisions qui s'imposent.

Cette nouvelle organisation, adoptée par l'assemblée générale, est mise en place progressivement. Elle permet effectivement de redresser la situation.

* * *

En 1921, le chiffre d'affaires se monte à 9.900.000 F et le bénéfice à 134.000 F. Cependant, la crise économique s'accroît. Les commandes de machines électriques et d'appareils divers pour les entreprises privées diminuent.

Par ailleurs, en 1922, le Parlement réduit les crédits inscrits au budget des PTT et la Direction des Téléphones doit reporter une partie des commandes sur les exercices ultérieurs.

L'AOIP se trouve touchée par ces mesures et le travail manque. Elle se voit contrainte alors de congédier des travailleurs auxiliaires.

Entre 1921 et 1922, les effectifs vont diminuer de 66 personnes.

La baisse d'activité se traduit bien sûr, par rapport à l'exercice précédent, par une diminution du chiffre d'affaires de 2.900.000 F. Cependant, grâce aux mesures prises, le résultat reste à peu près satisfaisant.

En plus de ces difficultés d'ordre économique, une grave crise morale secoue la coopérative.

Les statuts stipulent que tout associé doit faire partie de la Chambre Syndicale des Ouvriers en Instruments de Précision.

Or, en 1921, une scission éclate au sein de la Confédération Générale du Travail (CGT). Les dissidents constituent un nouveau syndicat : la Confédération Générale du Travail Unitaire (CGTU).

Les luttes très vives qui éclatent entre les 2 tendances s'étendent à la Chambre Syndicale et à l'AOIP.

Les adhérents de la CGTU refusent de cotiser à la Chambre Syndicale et de se conformer aux statuts.

Il faut trouver une solution respectant la liberté de choix.

L'assemblée générale du 25 novembre 1923 adopte une résolution précisant que tout nouvel associé ne peut être admis s'il n'est pas affilié à un syndicat, soit CGT, soit CGTU.

Cette décision calme les esprits dans une large mesure. L'AOIP semble donc avoir pris sa vitesse de croisière.

Le plan de réorganisation approuvé en 1921 est progressivement appliqué.

Mais il reste encore beaucoup à faire.

L'état d'esprit des associés n'est plus celui des fondateurs.

L'un d'eux d'ailleurs s'exprime ainsi lors de cette assemblée générale :

"La guerre n'a pas seulement exercé ses ravages parmi les vies humaines ; elle a aussi modifié un grand nombre d'individus, aigri beaucoup de caractères, diminué nombre d'énergies ...

L'esprit général n'est plus le même et certainement les efforts et les sacrifices des fondateurs ne seraient pas renouvelés, le cas échéant, par près de la moitié des associés d'aujourd'hui ...

A l'AOIP, il n'y a pas qu'un fléchissement moral, il y a aussi et surtout dispersion d'efforts quand il devrait y avoir, comme partout ailleurs, coordination d'énergies éparses et répartition normale du travail ...

L'association possède tous les rouages pour mener à bien une entreprise, mais entre tous ces rouages, il y a "friction" ..."

L'auteur de ces propos demande également une coordination méthodique des services.

L'assemblée générale en accepte le principe et laisse le soin au Conseil d'Administration d'appliquer les réformes pratiques aussi rapidement que possible.

* * *

Dès l'année 1924, d'importants changements apparaissent en effet. Les attributions de la Commission du Travail sont étendues.

Le service de l'atelier de fabrication est scindé en 2, compte tenu des charges de travail importantes.

Un nouveau service est créé : celui des appareils de mesure.

Les commandes, durant cette période, sont très importantes.

Alors que 13 villes sont déjà en cours d'équipement, la Direction des Téléphones passe commande pour l'équipement de 16 autres villes en appareils multiples à batterie centrale.

Les travaux pour les entreprises privées prennent une nouvelle extension.

La vente des machines-outils et celle des appareils téléphoniques progressent de 23% en 1924.

Tous ces travaux exigent d'accroître sensiblement l'outillage ainsi que la force motrice et de modifier l'agencement des ateliers. La surface occupée est insuffisante et il faut procéder à de nouveaux agrandissements.

Après une étude attentive des diverses solutions possibles, le Conseil d'Administration se prononce pour une surélévation de 2 étages sur la construction en bordure de la rue Charles Fourier.

Commencés au printemps de 1924, les travaux sont exécutés rapidement et sont presque terminés au milieu de l'été.

Les aménagements de l'immeuble sont inaugurés le 27 août 1924 par monsieur Justin GODART alors Ministre du Travail.

La dépense s'élève à 600.000 F dont 480.000 F pour la construction et 120.000 F pour les modifications d'agencement et d'outillage.

Ces agrandissements permettent cependant de perfectionner les méthodes de travail et de faciliter l'exécution des commandes.

De même, le personnel augmente sensiblement et passe de 457 personnes en 1924 à 480 en 1925.

Cependant, ce développement rapide n'est pas sans poser quelques problèmes.

En 1926, en raison des charges de travail importantes, les salariés sont contraints de faire 3 heures supplémentaires par semaine et ceci jusqu'au mois de novembre.

Mais ce n'est pas le plus grave; l'augmentation d'activité exige aussi un fonds de roulement beaucoup plus important, lorsque se produit une baisse continue du franc sur le marché des changes.



Central téléphonique AOIP

Le prix des matières premières augmente sans cesse et le pouvoir d'achat s'amenuise.

Le Conseil d'Administration doit procéder à une augmentation des salaires en juin et en novembre.

D'un autre côté, le crédit fournisseurs devient pratiquement inexistant puisque ces derniers exigent de plus en plus d'être payés au comptant.

Les banques limitent les opérations d'escompte et rétrécissent le crédit.

L'action simultanée de ces diverses causes amène une situation de trésorerie délicate pour l'AOIP.

Elle ne peut faire face aux exigences de la situation que grâce à un nouveau soutien de la Banque Coopérative qui accorde un prêt de 4.000.000 F en décembre 1926.

Cependant ces difficultés financières ne sont pas sans créer un certain malaise.

Beaucoup d'associés se demandent si la croissance n'a pas été trop rapide.

Ils s'expriment ainsi lors de l'assemblée générale du 23 novembre 1926 :

"La cause principale de nos embarras réside dans le développement trop rapide de notre coopérative.

Nous repoussons la thèse d'une petite association ne visant qu'à assurer une belle situation aux sociétaires, mais nous sommes également adversaires d'une association se gonflant au point de ne pouvoir assurer un bien-être suffisant aux travailleurs occupés par elle."

Malgré les problèmes réels de croissance auxquels l'AOIP est confrontée, une réforme sociale importante est cependant décidée par l'assemblée générale.

A titre d'essai, tous les travailleurs de l'AOIP pourront bénéficier, à partir du 1^{er} janvier 1927, d'une semaine de congés payés à condition d'avoir au moins 2 ans de présence à l'atelier social.

D'autre part, toute mesure de sanction ou de renvoi visant un non sociétaire ayant au moins un an de présence sera soumise à un conseil de discipline composé de 4 membres du Conseil, d'un membre de la Commission de Contrôle et de 2 travailleurs non associés ayant au moins 2 ans de présence.

Le travailleur sanctionné pourra se faire défendre par le secrétaire de son syndicat ou tout autre camarade de son choix.

* * *

* * *

Trente ans après sa fondation, l'AOIP est en plein développement.

Elle a acquis une réputation qui lui amène de nombreux travaux, surtout de la part de la Direction des Téléphones.

Le Ministère de la Marine et les Compagnies de Chemins de Fer lui passent également de nombreuses commandes.

De plus, la construction des appareils de mesure se poursuit et prend une certaine importance.

Plusieurs modèles sont déposés pour essais d'homologation au Laboratoire de la Marine, à l'Ecole Supérieure des PTT et à l'Ecole Supérieure d'Electricité.

Tous ces appareils remplissent parfaitement les conditions de précision et de fiabilité exigées.

En raison de ces nombreux travaux, les effectifs sont en constante augmentation et atteignent 500 personnes en 1926, parmi lesquelles on compte 242 associés.

Les achats de matières augmentent aussi sensiblement et en 1927, il est nécessaire de créer un service "achats" qui centralise les besoins de la fabrication et recherche les prix les plus avantageux.

Cela permet de faire des économies appréciables.

Au cours de l'année 1928, le directeur, ayant atteint l'âge de la retraite, donne sa démission et un camarade est appelé par l'assemblée générale à remplir ces fonctions.

Sous la nouvelle direction, l'AOIP poursuit son développement.

Les appareils à batterie centrale sont installés dans 19 villes en 1929 et dans 25 autres villes l'année suivante.

C'est à cette époque que l'AOIP construit son premier central automatique qui sera installé à Charleville-Mézières.

Cependant, durant les années 1928-1929, une nouvelle crise économique sévit en Europe.

Les commandes en provenance des industries privées se font plus rares et un certain nombre de travailleurs non associés sont congédiés.

Cependant, malgré ces difficultés, il apparaît nécessaire de procéder à de nouveaux agrandissements des locaux.

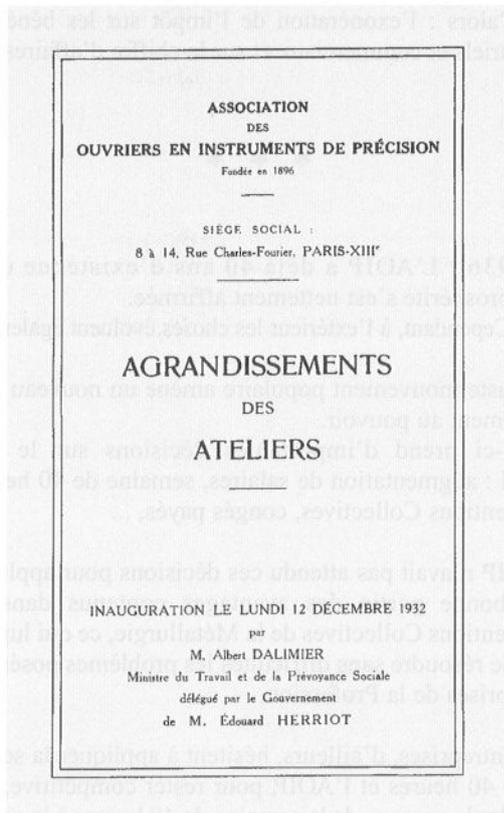
Le Conseil d'Administration avait déjà acheté plusieurs terrains en bordure du passage Foubert.

Au début 1930, il se porte acquéreur, auprès de la Ville de Paris, d'un terrain de 1 600 m² en bordure de la rue de Tolbiac.

On peut alors envisager un projet de grande ampleur, puisqu'on dispose de 9 000 m² constructibles.

Dès le mois de mars 1930, le Conseil charge la société TECHNIA, spécialisée dans les installations industrielles, de lui soumettre un plan détaillé d'une usine adaptée aux fabrications des appareils électriques.

Les plans, projets et cahiers des charges sont établis en quelques mois, et le premier chantier, ouvert en janvier 1931, est confié à une coopérative : "L'Hirondelle".



Inauguration des nouveaux ateliers rue Charles Fourier

L'année suivante, au mois de novembre, les travaux sont à peu près terminés.

La nouvelle usine est inaugurée le 12 décembre 1932 lors d'une cérémonie officielle à laquelle assistent de nombreuses personnalités.

Lors de cette cérémonie, le camarade BRIAT évoque les efforts et les sacrifices faits par les "anciens" et affirme que les progrès réalisés sont dus, pour une large part, non seulement à la valeur professionnelle mais au dévouement et à l'esprit de solidarité des associés et de tous leurs collaborateurs.

C'est alors qu'une importante controverse éclate parmi les associés; en effet, depuis l'origine de l'AOIP, les associés étaient tous des mécaniciens.

Cette caractéristique est à ce point essentielle à leurs yeux qu'elle figure dans les statuts (article 9).

Cependant, le développement important de la coopérative fait que cette condition d'admission est une entrave à l'accroissement du nombre des associés.

Cette règle statutaire est trop rigide et bon nombre d'associés souhaitent sa disparition alors que ceux qui se réclament de l'esprit des fondateurs ne veulent pas en entendre parler.

Ces derniers s'opposent absolument à l'admission au sociétariat des ingénieurs, dessinateurs, comptables et employés.

Certains des anciens se souviendront certainement de cette longue période (plus de 30 ans) durant laquelle les candidatures des "blouses blanches" étaient le plus souvent refoulées par les assemblées générales.

Pourtant dès le mois de novembre 1930, le camarade BRIAT dépose une proposition destinée à compléter l'article 9 des statuts en vue d'admettre comme associés les "auxiliaires" ayant 5 années de présence, quelle que soit leur qualification.

L'assemblée générale renvoie l'étude de la question devant une commission spéciale. Deux rapports sont déposés devant l'assemblée générale du 26 novembre 1932.

La majorité de la commission se prononce pour l'admission comme associés des professionnels non mécaniciens.

La minorité, par contre, demande la stricte application de l'article 9 et s'exprime ainsi :

"Si vous acceptiez un amendement à l'article 9 des statuts, ce serait favoriser l'entrée comme sociétaires des ingénieurs, dessinateurs, employés des 2 sexes, des manœuvres, ...

En cas de crise, quand il faudra réduire les frais généraux et comprimer le personnel, que fera la coopérative de ces camarades s'ils sont associés et non mécaniciens?"

Mais comme nous allons le voir, ce corporatisme étroit d'une partie des associés ne les empêche pas de faire preuve de solidarité envers leurs camarades non associés.

ASSOCIATION DES OUVRIERS EN INSTRUMENTS DE PRECISION

Société Anonyme à Capital Variable, Fondée en 1896
SIÈGE SOCIAL - DIRECTION ET USINES
121, Rue de Valenciennes (Lille)
EXPOSITION et DÉPARTEMENT PRIVÉ
24, Rue des Minimes (Lille)
Rattaché à la Chambre Consultative des Associations Commerciales de Lille
24, Rue des Minimes (Lille)

CAPITAL SOCIAL VERSE au 31.12.1930 **2.590.000.**

MODE DE RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

5% au fonds de réserve ;
 7% à la Caisse de prévoyance ;
 32% à la Société la Caisse de Retraite de l'Association des Ouvriers Industriels de France ;
 15% aux parts d'intérêt ;
 30% aux travailleurs associés ou non ;
 1% à la Chambre Consultative ;
 2% à l'Opérateur Coopératif.

ŒUVRES SOCIALES
 CAISSE DE RETRAITES entièrement alimentée par les Bénéficiaires.
 CAPITAL de la Caisse de Retraite au 31 Décembre 1930 **3.150.000**
 dont l'associé ayant accompli un stage minimum de cinq ans a droit à une retraite égale au 50% du salaire jusqu'à 25 ans de présence et au 100% de 26 à 30 ans.

Retraite normale acquise à **60 ans**
 obligatoire à **65**
 facultative à **55**

ÉCOLE D'APPRENTISSAGE
 fondée en 1914 - Ouverte en 1917
 Durée de l'apprentissage : **deux ans**
 temps de présence : **3 à 6 heures de travaux manuels journaliers**
1 à 2 heures de cours théoriques
Statuts approuvés par l'État en date du 2.10.1922. (Journal officiel du 11.10.1922)

NOMBRE D'OUVRIERS
 1896 **4** — 1913 **166** — 1930 **620**

Avancée sociale de l'A.O.I.P.

En effet, la crise se poursuit.

De 1932 à 1935, les commandes dans toutes les branches de nos fabrications sont en forte diminution. Le travail commence à manquer.

Le chiffre d'affaires baisse continuellement et la concurrence se fait de plus en plus vive. De plus, les résultats sont déficitaires.

Malgré les efforts entrepris pour assurer du travail à tous, de nombreux travailleurs non associés, pris parmi ceux qui n'ont pas 10 années de présence, doivent être débauchés.

A la fin de 1934, pour venir en aide à ces chômeurs, les travailleurs en activité décident de leur abandonner une partie de leur salaire.

Pour tenter de surmonter la crise, le Conseil d'Administration demande à l'Administration des PTT le bénéfice de la loi d'octobre 1931.

Cette loi, signée par monsieur Paul DOUMER, réserve, dans les adjudications de l'Etat, au prix moyen des adjudicataires, un lot sur 4 aux Coopératives de Production qui en font la demande.

Notre demande est acceptée par les Pouvoirs Publics mais les prix des travaux sont inférieurs aux prix de revient et il en résulte un déficit important.

Heureusement, au milieu de 1935 la situation commence à s'améliorer; tout le personnel reprend l'horaire normal et il est possible de rappeler quelques-uns des travailleurs qui avaient été débauchés.

Mais durant la même année, de nouvelles difficultés s'annoncent; les décrets-lois dits LAVAL sur la réforme fiscale suppriment aux Coopératives Ouvrières de Production des avantages très appréciables dont elles bénéficiaient jusqu'alors: l'exonération de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux et sur le chiffre d'affaires.

* * *

1936: L'AOIP a déjà 40 ans d'existence et sa prospérité s'est nettement affirmée. Cependant, à l'extérieur les choses évoluent également.

Un vaste mouvement populaire amène un nouveau gouvernement au pouvoir.

Celui-ci prend d'importantes décisions sur le plan social: augmentation de salaires, semaine de 40 heures, Conventions Collectives, congés payés, ...

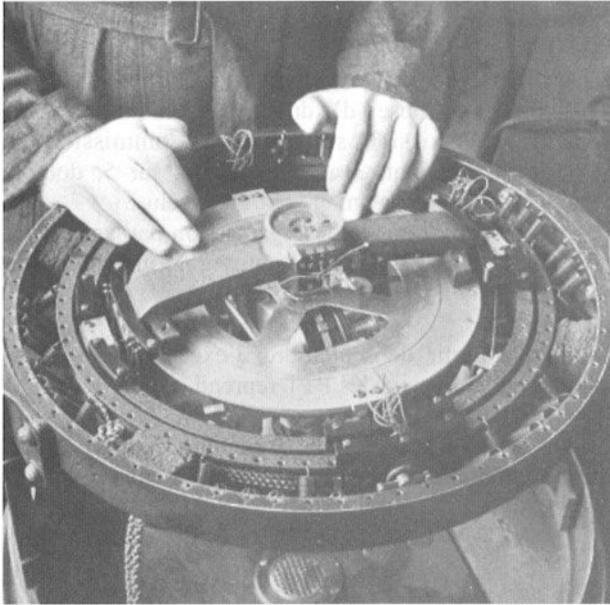
L'AOIP n'avait pas attendu ces décisions pour appliquer une bonne partie des avantages contenus dans les Conventions Collectives de la Métallurgie, ce qui lui permet de résoudre sans difficultés les problèmes posés aux entreprises de la Profession.

Ces entreprises, d'ailleurs, hésitent à appliquer la semaine de 40 heures et l'AOIP, pour rester compétitive, doit retarder le passage de la semaine de 48 heures à la semaine de 40 heures.

C'est à la fin de cette année qu'une importante décision est prise par le Conseil d'Administration.

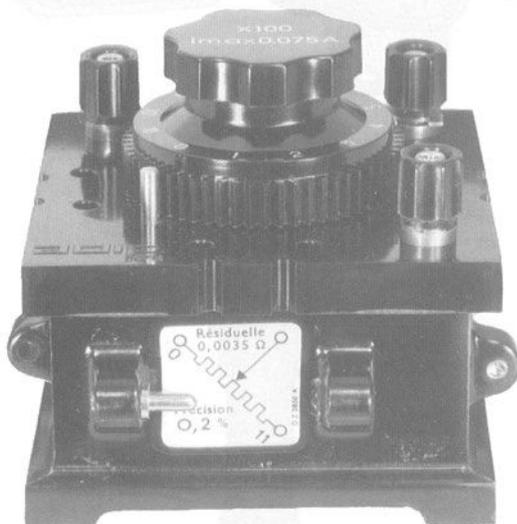
Il s'agit de passer un contrat avec la société BROWN pour la fabrication et la vente en exclusivité d'un compas gyroscopique pour la direction des navires.

Cette décision constitue, comme on le sait, le point de départ d'une activité intéressante pour l'AOIP.



Gyrocompas

C'est aussi l'année de création de l'Assopréci, les fameuses "boîtes noires" qui ont fait connaître l'AOIP à des générations d'étudiants dans le monde entier et qui, 60 ans plus tard, sont toujours commercialisées.



Boîte Assopréci

L'année suivante, la coopérative prend une part importante à l'exposition internationale.

Outre les travaux des élèves de l'Ecole d'Apprentissage, qui figurent en bonne place au Pavillon de la Coopération, le matériel téléphonique, les appareils de mesure et un gyrocompas sont exposés au Palais des Chemins de Fer et de l'Aéronautique.

Notre prestation est très remarquable.

Elle est couronnée d'un grand prix et d'un diplôme d'honneur.

Grâce à son bureau d'études, l'AOIP, en effet, prouve qu'elle s'adapte aux besoins du réseau téléphonique national; la fabrication et l'installation de nouveaux centraux (type R6) sont entreprises.

L'outillage pour cette fabrication est entièrement réalisé par l'AOIP et exige des investissements de plusieurs millions de francs.

* * *

Mais les événements extérieurs vont une fois de plus perturber le développement de l'AOIP. La situation internationale est à ce point menaçante que les Pouvoirs Publics invitent les industriels parisiens à se décentraliser en province.

L'AOIP, après bien des recherches, fait l'acquisition d'une usine à Saint-Cyr-sur-Loire, près de Tours, qui permettrait, le cas échéant, le transfert de certaines fabrications.

Parallèlement, des démarches sont entreprises pour que, en cas de mobilisation, soit affecté sur son lieu de travail le personnel indispensable à l'exécution des commandes. D'ailleurs, la société reçoit de plus en plus de travaux pour la Défense Nationale.

La diversité des travaux exige une nouvelle organisation.

Jusqu'à présent, le chef de fabrication était aidé d'une Commission du Travail composée de 5 membres travaillant à l'atelier.

Cette commission désignait les chefs d'équipes, déterminait avec eux les temps et réglait les différends qui pouvaient avoir lieu dans les équipes.

Elle est remplacée par un organisme permanent composé de 4 chefs d'atelier placés sous l'autorité du chef de fabrication.

Cet organisme est responsable de la bonne exécution des travaux dans les temps normaux.

Cependant, les menaces d'un conflit avec l'Allemagne se précisent et, en septembre 1939, la guerre éclate.

Immédiatement, le personnel de l'AOIP, qui compte 700 personnes, voit ses effectifs amputés de 20%.

Pour pouvoir exécuter les travaux, on doit faire appel à la main d'œuvre féminine; la priorité est donnée aux femmes des camarades mobilisés.

Une fois encore, la solidarité s'organise; une aide matérielle est apportée aux familles.

Les bénéficiaires au travail sont versés aux travailleurs mobilisés comme s'ils étaient encore présents.

Sur le plan industriel, il faut s'adapter aux événements et faire face à l'augmentation rapide des commandes liées à la Défense Nationale.

Les bâtiments de Saint-Cyr-sur-Loire sont aménagés et une partie du personnel est recrutée sur place.

Au printemps de 1940, alors que les effectifs de l'AOIP atteignent 956 personnes, les événements militaires s'aggravent et le Conseil d'Administration décide d'y rapatrier le maximum de personnes.

Très vite, devant la poussée des troupes allemandes, il faut aussi évacuer cette usine.

Le Président et les administrateurs présents décident de se replier avec les camions contenant les archives, la documentation et les métaux précieux dans un petit village près de Limoges.

En juin 1940, lorsque l'Armistice est signée, l'AOIP se trouve donc complètement désorganisée : une partie de ses effectifs est dispersée par l'exode et la moitié de son Conseil d'Administration se trouve encore en zone libre, bloquée par des formalités administratives.

L'activité doit pourtant se poursuivre sans retard.

Aussi, dès le mois de juillet, le directeur et quelques associés restés à Paris désignent un Comité de Gestion qui remet progressivement l'usine en activité.

Au début août, après de multiples démarches, les camarades bloqués en Zone Sud peuvent regagner Paris.

Dès leur retour, le Conseil d'Administration convoque une assemblée générale pour rendre compte aux sociétaires des événements des mois passés et exposer ses vues sur le maintien des structures.

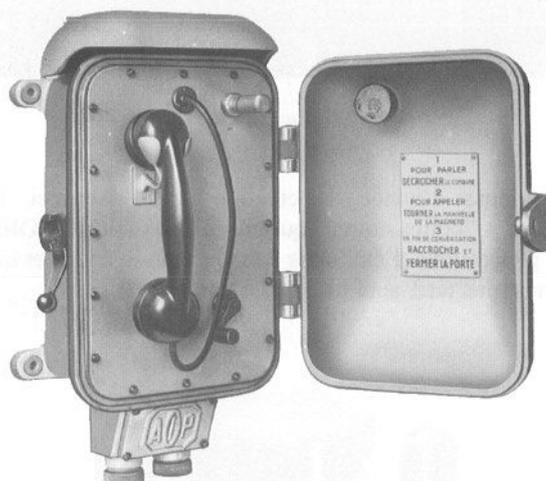
En effet, l'attitude du Conseil d'Administration pendant l'exode n'est pas appréciée par tous et le Comité de Gestion présente lui aussi un rapport dans lequel il propose de modifier les attributions du Conseil et de la direction.

Devant ces 2 courants d'opinion, l'assemblée générale est divisée et le Conseil d'Administration donne collectivement sa démission suivi par la Commission de Contrôle. Cependant, 3 administrateurs sur 5, dont le Président, se représentent et sont tous réélus.

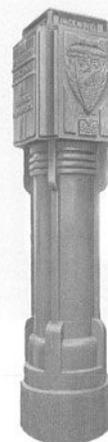
Les remous créés par la désorganisation passagère sont donc réglés et l'AOIP peut poursuivre normalement son activité.

De fait, à partir de septembre, l'exécution des commandes en cours pour les PTT reprend.

La SNCF et les Pompiers de Paris nous confient également un nombre important de travaux à réaliser.



Téléphone de secours A.O.I.P.



Borne pompier

Mais l'approvisionnement des matières premières se révèle très vite des plus difficiles puisque celles-ci sont réservées en priorité aux usines travaillant pour l'occupant, ce qui n'est pas le cas de l'AOIP.

* * *

La coopérative essaie, malgré tout, de poursuivre son développement. Ainsi l'assemblée générale de 1941 modifie-t-elle les statuts pour permettre aux travailleurs non mécaniciens ayant 5 années d'ancienneté d'accéder au sociétariat, ce qui met fin à la controverse qui agita l'AOIP depuis plus de 10 ans.

Le salaire unique pour les associés reste cependant toujours considéré par ceux-ci comme une règle fondamentale de la coopérative.

Durant ces années de guerre, l'AOIP continue à travailler pour les Services Publics, ce qui n'est pas sans poser quelques problèmes avec l'occupant.

En effet, dès 1942, toutes les entreprises françaises qui ne participent pas à l'effort de guerre nazi sont frappées d'une réquisition de 30% de leur personnel pour le travail obligatoire en Allemagne.

Des démarches difficiles aboutissent à une réduction sensible de ce pourcentage.

En février 1943, une nouvelle réquisition nous impose la "livraison" de 140 travailleurs. Après de multiples tractations, cette dernière est reportée à une date ultérieure.

Au mois de mars 1943, le Président se rend à Berlin pour voir comment sont traités nos camarades. Il trouve ces derniers dans un état déplorable tant du point de vue sanitaire que de la qualité de la nourriture et du logement.

Le Président fait part de ses remarques aux responsables des usines mais aucune amélioration n'est apportée à leur situation.

Pendant cette triste période, la solidarité s'organise pourtant, une fois de plus, à l'AOIP; dans les ateliers, des collectes sont ouvertes pour venir en aide aux réfractaires du travail obligatoire et aux familles des déportés.

L'approvisionnement des denrées alimentaires étant dif-

ficile, l'AOIP institue à l'usage du personnel une coopérative de consommation et des jardins ouvriers.

A la fin de 1943, la pression de l'occupant se fait de plus en plus forte.

Les allemands menacent l'AOIP de réquisitionner ses machines pour ne pas avoir donné suite à des travaux importants qui lui avait été proposés : relais téléphoniques, fusées de bombardement, ...

Fort heureusement, la Libération approche.

Au mois d'août 1944, les parisiens chassent l'occupant de la Capitale et de nombreux centres de résistance font appel à notre concours technique.

L'année suivante, l'Allemagne nazie est vaincue.

La fin des hostilités ramène rapidement nos camarades. Trois déportés politiques, 41 prisonniers, 92 requis au travail obligatoire et 142 réfractaires reprennent ainsi leur place.

Malheureusement, 13 de nos camarades sont décédés ou portés disparus, pour la plupart à la suite d'internement dans les camps de concentration.

Mais déjà tout le monde pense à l'avenir.

* * *

Dès la libération, l'AOIP entreprend des travaux urgents pour le Ministère de la Guerre et les armées alliées, ce qui lui vaudra de recevoir, en novembre 1945, le fanion d'honneur de l'Armée Américaine en reconnaissance de la rapidité avec laquelle elle a réalisé et installé le matériel nécessaire aux liaisons téléphoniques de son quartier général.

Cependant le redémarrage s'avère difficile.

Depuis sa création, l'AOIP a adapté son organisation au fur et à mesure de sa croissance sans que le problème ne soit pris dans son ensemble.

Il apparaît nécessaire de doter notre coopérative d'une organisation moderne adaptée à son importance.

Un spécialiste, la Commission Générale de l'Organisation Scientifique "CEGOS" propose une méthode, forme certains de nos camarades et préconise la mise en place d'un Bureau de Préparation du Travail "BPT" qui doit comprendre plusieurs sections : planning,

lancement et ordonnancement, gestion des stocks, méthodes.

Les premiers travaux portent sur la mise en place d'une codification de la documentation, l'organisation des magasins, l'adaptation d'une comptabilité industrielle, la tenue d'un planning et la restructuration du service "achats"; elle ne s'achèvera qu'en 1948.

Les années qui vont suivre seront difficiles car l'inflation galopante (30 à 50% par an) crée des tensions de trésorerie très difficiles à maîtriser.

L'absence de marchés PTT, en 1947, entraîne une année 1948 particulièrement délicate; un emprunt devient indispensable; pour l'obtenir, il faudra passer par les "Fourches Caudines" de la Caisse Centrale de Crédit Coopératif.

Trois assemblées générales successives seront nécessaires pour accepter :

- l'embauche d'un directeur général extérieur,
- l'allègement des conditions pour être éligible au sociétariat,
- la suppression du salaire unique.

Il faut noter que cette dernière mesure n'a été acceptée, après beaucoup de discussions et au terme de la 3^{ème} assemblée, que par 144 voix pour, 123 contre et 16 abstentions!

C'est dire l'attachement des sociétaires à ce symbole!

En conséquence, une nouvelle direction est mise en place; elle est issue de l'équipe de la "CEGOS" qui a mené la réorganisation.

* * *

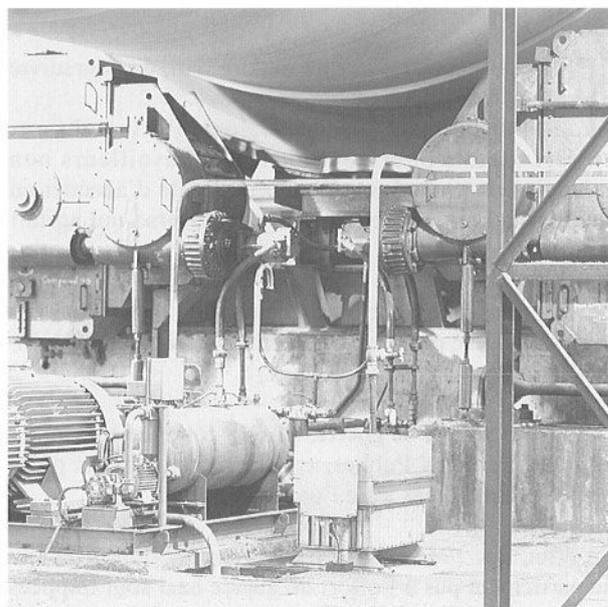
L'année 1949 constituera une "embellie" de courte durée car dès 1950, les commandes des PTT deviennent rares : il faut se tourner vers la téléphonie privée, l'exportation, et rechercher des diversifications.

La trésorerie est à nouveau difficile malgré une année 1951 bénéficiaire.

Cette même année, un premier contact est pris avec monsieur BEYRARD pour l'industrialisation, la fabrication et la commercialisation d'un rhéostat de démarrage liquide-vapeur.

Basé sur un principe nouveau, il semble promis à un bel avenir.

Son industrialisation durera 18 mois, les premiers exemplaires seront livrés aux clients à la fin de l'année 1952. La division Basse Tension, qui en prendra la responsabilité, ne sera créée qu'en 1954 lorsque l'évolution des ventes la rendra nécessaire.



Rhéostat de démarrage

En 1953, la division Mesures livre son premier appareil électronique : l'amplificateur sélectif.

Après quelques années de relative stagnation, la croissance reprend en 1954 et avec elle, la recherche des moyens pour la financer.

En 1956, une nouvelle division est créée pour familiariser la coopérative avec une nouvelle technologie prometteuse : les semi-conducteurs.

La division Electronique doit préparer la téléphonie de la fin du siècle et permettre à l'AOIP de rester dans le peloton de tête des sociétés françaises de téléphonie.

Cette même année, la division Mesures s'installe place Jeanne d'Arc.

En 1958, à peine quelques mois après Non Linear System, (NLS), "l'inventeur" du voltmètre numérique, la division Mesures fait fonctionner un modèle performant qui présente la particularité, surprenante aujourd'hui, de ne comporter aucune électronique!

Sa technologie est celle de la téléphonie de l'époque : voltmètre potentiométrique réalisé avec des sélecteurs rotatifs et des résistances bobinées, automatisme à relais et, en guise de détecteur de zéro, un relais télégraphique.

Il ne sera jamais commercialisé. Dommage ! Ses performances sont déjà remarquables !

La technique évolue très vite, aussi les PTT s'intéressent-elles de plus en plus à l'électronique et proposent la création d'une société inter-constructeurs pour étudier l'électronisation des centraux électromécaniques et la commutation électronique.

Cela conduit l'AOIP, la Compagnie Industrielle des Téléphones (CIT) et la Société des Téléphones ERICSSON (d'origine suédoise) à s'associer au Centre National d'Etude des Télécommunications (CNET) pour créer, en 1959, la SOCOTEL.

Ils y seront rejoints quelques mois plus tard par les deux filiales françaises du géant ITT : la Compagnie Générale de Constructions Téléphoniques (CGCT) et Le Matériel Téléphonique (LMT).

Au début des années 60, l'Etat prend conscience du retard de la France en matière de téléphonie et lance, au cours de plans successifs, un ambitieux programme de développement pour le résorber.

Cette décision va bouleverser la vie de notre coopérative qui va connaître durant 2 décennies une croissance effrénée qu'elle ne va pas totalement maîtriser. En 1960, l'AOIP prend la licence du système CROSSBAR (CP400) d'ERICSSON.

Le premier central de ce type est livré en 1962.

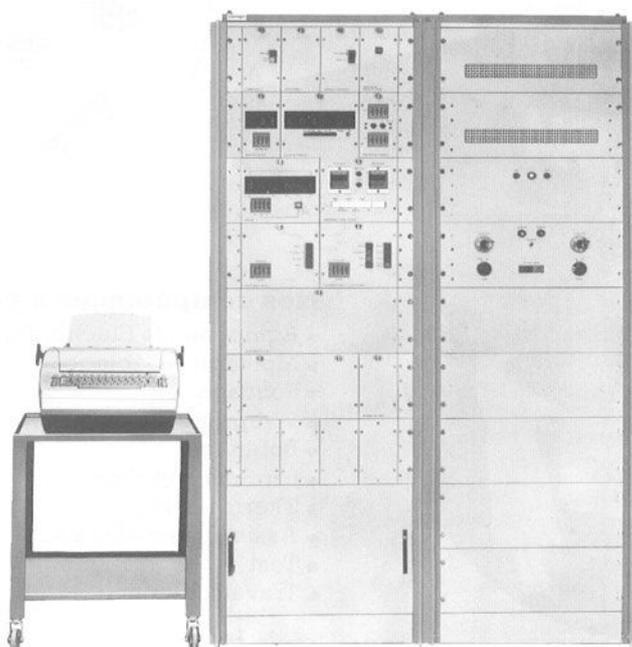
De technologie nouvelle, il est économe en main d'œuvre, ce qui permet, dans un premier temps, d'absorber l'augmentation rapide du nombre de lignes téléphoniques livrées chaque année.

Mais il faut rapidement envisager une extension en province et, dès 1963, des contacts sont pris avec la municipalité de Guingamp pour préparer la construction d'une vaste usine de production qui doit, à terme, employer 1 500 personnes.

Le développement rapide de la téléphonie impose aux autres divisions la recherche d'activités nouvelles pour conserver un certain équilibre entre branches :

- la division Mesures prend, auprès d'une société belge, la licence de fabrication d'un voltmètre numérique qui lui permet de développer un produit tout nouveau : la centrale de mesure.

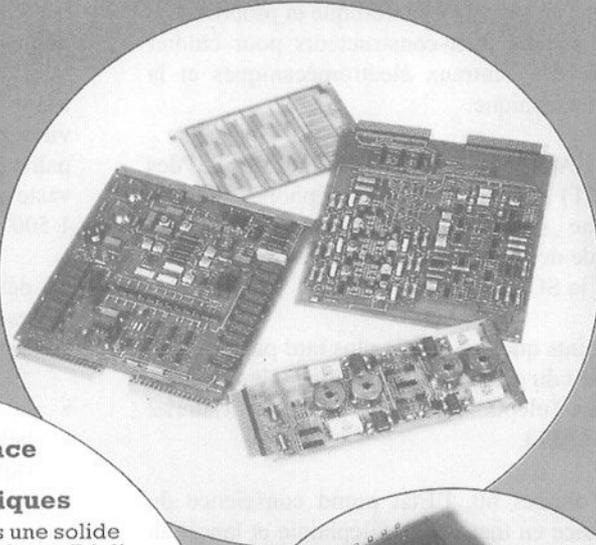
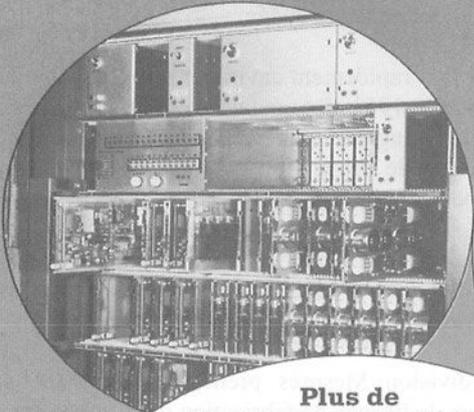
Le premier exemplaire, conçu en collaboration avec la division Téléphonie, utilise une technologie



Centrale de mesure

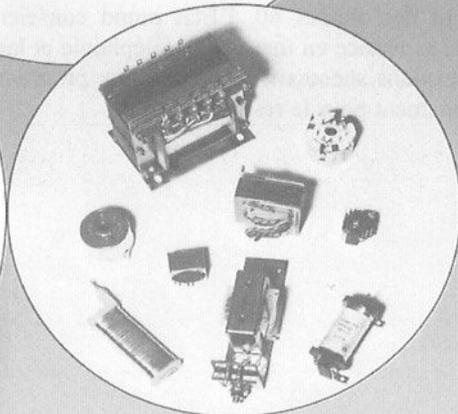
aoip

sous-traitance



**Plus de
80 années d'expérience
en réalisations
Electriques et Electroniques**

En près d'un siècle, l'AOIP a acquis une solide réputation dans le domaine des Etudes et Réalisations Electriques-Electroniques. La qualité de nos fabrications, vérifiée par les moyens d'essais et de contrôles mis à la disposition de nos donneurs d'ordre, nous permet d'être agréés par les grandes Administrations telles que les P.T.T. et la Défense Nationale, les Compagnies de Navigation, les Entreprises privées.



Nos compétences à votre disposition :

- Equipements Electroniques
- Montage - Câblage
- Soudage
- Wrapping - Mini wrapping
- Bobinage
- Circuits imprimés
- Thermoformage
- Assistance technique
- Test
- Travaux divers

Circuits imprimés

- électromécanique (automatisme et commutation à relais, voltmètre numérique à tubes); il est livré au client en 1965.

Cette première génération sera suivie, 2 ans plus tard, par un modèle entièrement transistorisé. C'est le début d'une grande famille dont l'évolution n'est pas terminée.

- La division Electronique a, pour sa part, mis au point un enregistreur magnétique à tambour (ancêtre du disque dur) de 100 kilo-octets (!) qui ne sera jamais commercialisé (1965).

Elle développe, dans le cadre de SOCOTEL, une partie du central électronique PLATON.

Ce projet est basé sur la commutation dite temporelle (chaque voie est transmise en séquences pendant la

portion du temps qui lui est affectée) alors que, jusqu'ici, seule la commutation spatiale était utilisée (chaque voie est transmise par un circuit indépendant de façon permanente).

- La division RLV ouvre, cette même année, une agence en Grande-Bretagne où le marché paraît intéressant.

L'expansion se poursuit; la direction générale et la direction administrative et financière occupent les 2 premiers étages de l'immeuble de la rue de Tolbiac qui vient d'être achevé (1965).

L'année suivante s'ouvre l'usine de Guingamp où vont être fabriquées les baies du CROSSBAR qui va progressivement remplacer le R6. Ce dernier cessera d'être fabriqué au début des années 70.



Atelier de Guingamp

Les événements de mai 1968 affectent la coopérative comme les autres entreprises. La croissance de l'économie qui va suivre accélère les besoins en surfaces et rend nécessaire certaines réorganisations :

- la division Electronique, de plus en plus engagée dans le programme PLATON (au travers de la SOCOTEL), est absorbée par la division Téléphonie dont elle renforce le service études.
- la division Mesures, en déficit, subit une restructuration importante, se traduisant par le transfert, en téléphonie, de plus de 100 personnes en 2 vagues successives (sur un effectif total de 260 personnes). Malgré ces difficultés, elle présente, au Salon des Composants Electroniques ses premiers Voltmètres Numériques Intégrés de Tableau (VNIT) ainsi que des modèles de table.

Elle vient de réussir, avant la téléphonie, son entrée dans le monde assez restreint de l'électronique et, par la même occasion, son redressement durable.

Les commandes de l'Administration affluent et, même si des réductions de prix difficiles à absorber sont imposées (de - 15% à - 22%), l'AOIP se doit d'y faire face.

La place manque à nouveau. Pour parer au plus pressé, en attendant la construction de 2 unités supplémentaires, ses services essaient un peu partout dans Paris et en banlieue proche, jusqu'à compter 13 établissements différents (Tour de Lyon, Chevaleret, Antony, Ivry, Vitry, Rungis, ...)

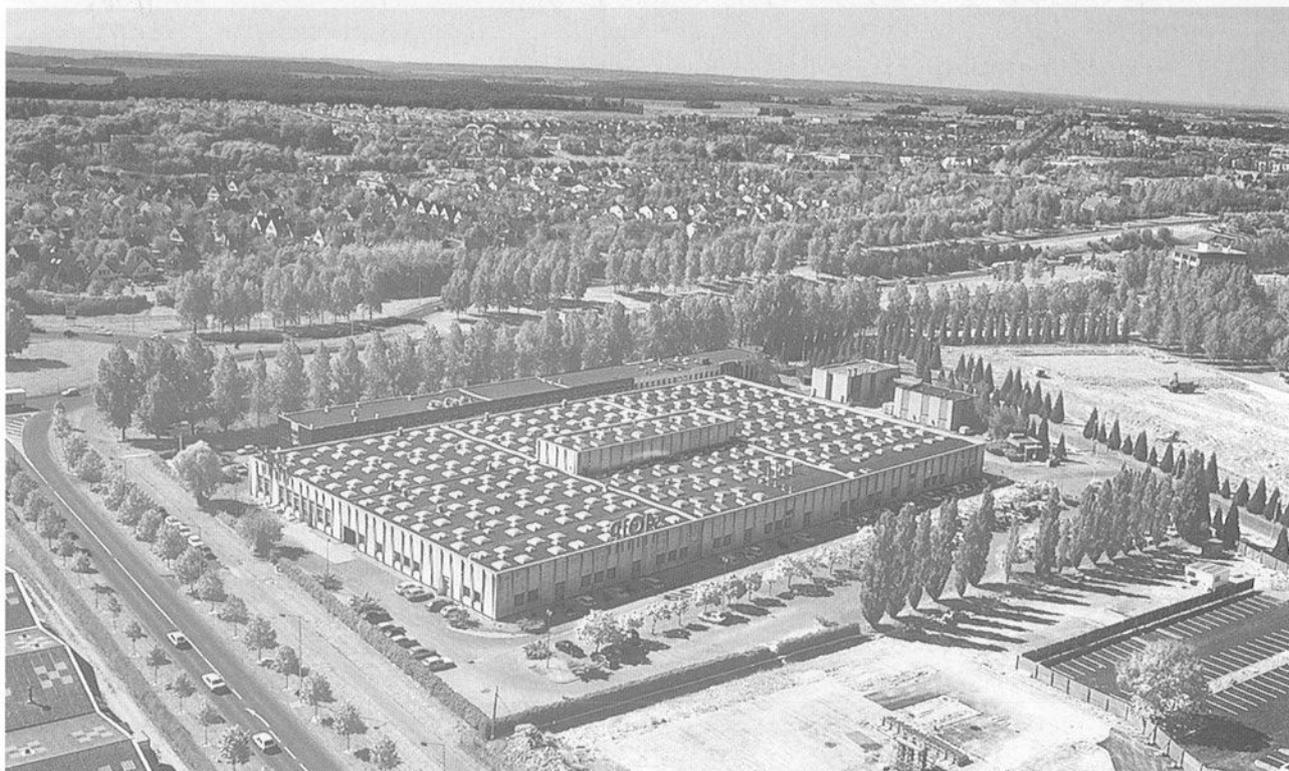
Deux usines nouvelles viennent s'y ajouter :

- Morlaix, en Bretagne, qui sera opérationnelle en 1971,
- Evry, dont la première tranche s'achèvera en 1974.

Durant ces années, l'Administration, en suivant les travaux de la SOCOTEL, prend conscience de l'ampleur du projet PLATON.

Elle en vient à penser que l'AOIP est un peu frêle pour maîtriser un système complet et impose un partage des tâches : la CIT prend le rôle d'ensemblier et notre coopérative se voit confier l'étude de l'Unité de Raccordement d'Abonné (URA).

Le virage vers l'électronique est inéluctable. Pour s'y préparer, elle ouvre une nouvelle usine à Béziers en 1975, pour y fabriquer les circuits électroniques et achève la dernière tranche de l'unité d'Evry l'année suivante.



Vue aérienne de l'usine d'Evry

Cependant un certain flottement dans la politique des PTT se manifeste en 1975 (hésitation entre le spatial et le temporel) et l'avenir industriel du système E1 (PLATON), rebaptisé E10, ne paraît plus aussi sûr, quoique les études SOCOTEL qui y sont consacrées, soient maintenues.

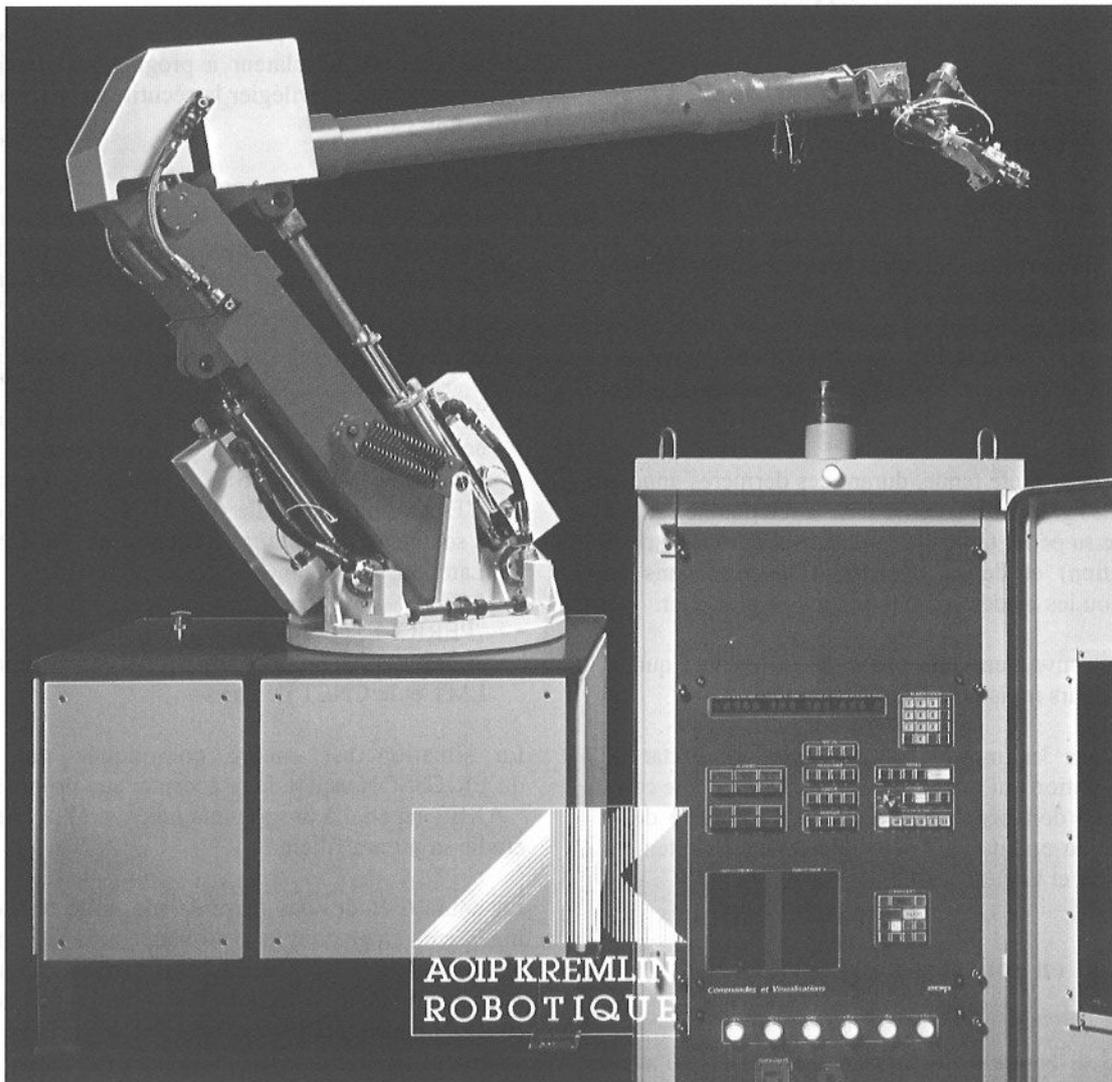
Par précaution, le projet d'une 4^{ème} usine en province (Carhaix en Bretagne) est suspendu et une intense recherche de diversification lancée, car la téléphonie a pris inexorablement trop de poids dans la société : elle représente 90% de l'activité totale contre 37% seulement en 1957.

Les commandes PTT constituent à elles seules 74% de son chiffre d'affaires.

Dans cette recherche, les "petites divisions" sont particulièrement actives :

- la division Industrie (anciennement RLV) développe des systèmes de télésurveillance ou de téléalarme :
 - pour immeubles ou usines (le TS4000),
 - au domicile des personnes âgées (ALARMOFON),
 - pour la gestion à distance de certaines installations (SANISETTES).
- la division Gyro-compas développe, en collaboration avec la société KREMLIN (une société spécialisée dans la peinture), un robot à peindre.
- La division Mesures est impliquée dans la reprise de 2 sociétés fabriquant des appareils de mesure dimensionnelle.

Ce projet n'aboutira pas.



Robot à peindre

Début 1977, le premier central E10 est installé par nos monteurs. La publication du 7^{ème} plan provoque une vive inquiétude car il annonce une stagnation du marché de la téléphonie, la France ayant atteint un niveau d'équipement suffisant.

Dans le même temps, l'Administration précise que la dernière commande de central électromécanique sera passée en juin 1978 et que les ultimes extensions de CROSSBAR seront faites en 1982.

Cela signifie l'arrêt de toute commande dans cette technologie et par conséquent, l'apparition d'un sureffectif important car le matériel électronique est beaucoup moins consommateur de main d'œuvre que l'électromécanique.

La sortie des centraux E10 pose encore quelques problèmes; il faut accélérer les développements et renforcer les études, surtout dans le domaine du logiciel.

La décision d'ouvrir en 1978 un nouvel établissement est prise; le choix se porte sur Toulouse car c'est une ville universitaire assez proche de l'usine de Béziers.

Le revirement inattendu des PTT pour le système temporel (technologie de l'E10) laisse quelques espoirs mais ceux-ci sont de courte durée car les propos du Ministre ne laissent aucune illusion :

"L'Administration souhaite que l'AOIP se rapproche d'un grand groupe pour résoudre ses problèmes d'effectifs ..."

La coopérative a été tenue, durant ces dernières années, à l'écart des grandes manœuvres de la téléphonie car elle souffre de sa petite taille (10% du marché français de la commutation) et de sa faiblesse financière dans un domaine où les études coûtent de plus en plus cher.

Elle se retrouve dans une phase de turbulence qui va durer plusieurs mois et la laisser exsangue.

Elle n'a pas les moyens de s'opposer au diktat de l'Administration qui menace de lui supprimer toute commande; elle doit négocier son retrait du marché de la téléphonie au profit des 2 seuls constructeurs retenus : THOMSON et CIT.

Comment en sommes-nous arrivés là ?

Pour bien le comprendre, il faut analyser ce qu'a été l'évolution de la téléphonie publique française pendant cette période.

En 1960, 2 technologies dominent le marché français :

- le CP400 d'origine suédoise mais dont l'AOIP et la CIT sont licenciées.
- Le PENTACONTA fabriqué par les filiales françaises d'ITT.

Cependant, d'autres technologies plus anciennes coexistent, ce qui rend le parc des centraux installés très hétérogène.

Le système unique pour tous les constructeurs est le rêve des PTT. Aussi font-elles pression sur la SOCO-TEL pour étudier un système commun baptisé "Système E1".

Les choix sont difficiles :

- doit-on s'orienter vers une solution à logique câblée ou vers un calculateur à programmes enregistrés? (c'est-à-dire, privilégier la sécurité ou au contraire la souplesse);
- doit-on adopter une commutation spatiale (donc en conservant une classique liaison physique cuivre) ou une commutation temporelle? (numérisation des signaux et aiguillages purement électroniques).

Deux projets seront définis et menés de front :

- "PLATON", basé sur une logique semi-cablée et une commutation temporelle, est confié à un groupe constitué de la SLE (Société Lannionaise d'Electronique), filiale de CIT, de l'AOIP (donc de 2 sociétés à capitaux français) et du CNET de Lannion.
- "PERICLES", utilisant, lui, une logique enregistrée et une commutation spatiale, est pris en charge par LMT et le CNET de Paris.

La situation est encore compliquée par le fait qu'ERICSSON espère faire accepter son propre système "AXE" (spatial à programme enregistré) et que la CIT étudie sa propre filière!

En cours d'étude, des surprises de taille attendent les ingénieurs : personne n'avait soupçonné la complexité des systèmes à commandes enregistrées et en conséquence, ni prévu la dérive des coûts et des délais de développement qui allait en résulter, ni imaginé la puissance qui serait nécessaire au calculateur chargé de piloter le système et l'évolution des prix de revient qui en résulterait.

En 1974, la situation est la suivante :

les PTT penchent vers le temporel mais subissent la pression des constructeurs étrangers qui tentent d'imposer le spatial vers lequel ils se sont orientés.

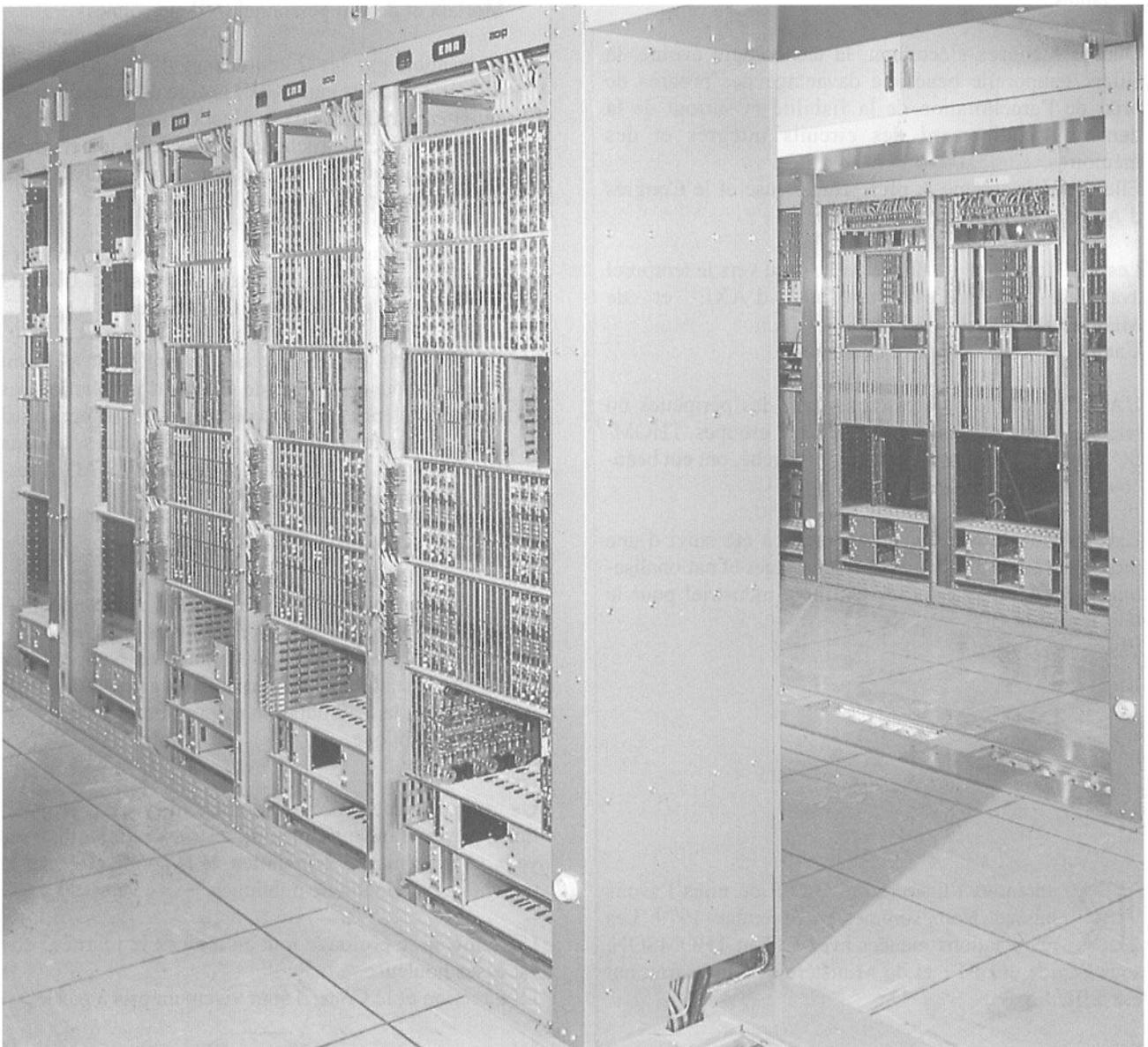
En 1975, coup de théâtre !

Le Président de la République change et, avec lui, les responsables des PTT.

Une nouvelle politique se met en place et un appel d'offres international est lancé pour un système spatial.

C'est l'occasion pour THOMSON, jusque-là totalement étrangère au marché de la téléphonie, de vouloir y faire son entrée en présentant un projet commun avec le nord-américain NORTHERN d'origine canadienne.

- LMT et CGCT proposent leur système METACONTA,
- CIT s'est associée avec le japonais NEC pour présenter le système D10,
- STE et SLE offrent l'AXE.



Central téléphonique

Après bien des péripéties, l'opération aboutit à une solution de compromis peu rationnelle : la "francisation" qui conduit à une redistribution des cartes :

- STE et LMT sont reprises par THOMSON; en compensation pour ERICSSON, son système AXE est introduit sur le marché français et pour ITT des commandes de son système spatial lui seront passées.
- CIT recevra des commandes du système E10 et le financement de la poursuite des études de sa version plus évoluée E12.

Ainsi le temporel n'est pas abandonné, mais il n'est plus question d'en commander des quantités importantes.

Quelques années s'écoulent, la technologie évolue, la filière temporelle bénéficie davantage des progrès de prix, de l'amélioration de la fiabilité et surtout de la densité d'équipement des circuits intégrés et des mémoires.

Elle apparaît comme la plus prometteuse et le Congrès d'Atlanta, en 1979, le confirme.

Les PTT font alors un discret volte-face vers le temporel avant les premières livraisons d'AXE et de METACONTA.

L'année se termine dans la confusion !

L'AOIP ne participera pas à la suite des péripéties du téléphone, mais il faut savoir que les 2 groupes, THOMSON et CIT, qui se sont partagés le marché, ont eut beaucoup de mal par la suite.

L'avènement de la Gauche, en 1981, a été suivi d'une profonde restructuration et après mariages et nationalisations, il n'a subsisté qu'un seul pôle industriel pour le téléphone : la CIT.

* * *

Reprenons l'histoire de l'AOIP où nous l'avons laissée. Nous sommes en décembre 1979. Les négociations menées avec CIT et THOMSON, sous l'égide des PTT et du Ministère de l'Industrie, ont été difficiles.

Elles ont abouti à la signature par le Conseil d'Administration, le 16 octobre, d'un protocole qui doit

être entériné par un vote de l'assemblée générale convoquée pour le samedi 1^{er} décembre.

En prévision d'un déroulement difficile, la salle du Quai d'Austerlitz a été retenue pour la journée.

Le Conseil d'Administration y présente le protocole qu'il a dû se résigner à accepter.

Ce dernier prévoit :

- la reprise par CIT-ALCATEL de l'usine de Guingamp et de son personnel (1 251 personnes).
- la reprise par LMT-THOMSON de l'usine de Morlaix et de son personnel (691 personnes).
- la création par les 2 repreneurs d'un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) chargé de poursuivre les activités parisiennes de production liées à la téléphonie publique et de reclasser ou licencier le personnel excédentaire au fur et à mesure de la disparition des charges (898 personnes).
- la création d'un 2^{ème} GIE pour regrouper les activités d'études et de développements liées à l'URA2G (URA de 2^{ème} génération) (106 personnes).
- Des accords industriels qui garantissent pendant 5 ans des sous-traitances de travaux d'installation des centraux téléphoniques livrés par les repreneurs ainsi que diverses fournitures de pièces détachées, circuits imprimés et sous-ensembles, assurant à l'AOIP restante un minimum de charges.
- L'octroi d'un prêt de 5 MF sur 8 ans.
- En contrepartie, l'AOIP s'engage à ne pas concurrencer, pendant 10 ans, les repreneurs dans le domaine cédé, c'est-à-dire la fourniture des équipements, de leur installation, de leur maintenance et des logiciels liés à la commutation et aux centraux de la téléphonie publique.

Un groupe de sociétaires, en désaccord avec ces propositions, présente un autre plan de restructuration qui, à ses yeux, doit permettre le maintien de la coopérative sur le marché de la téléphonie publique.

L'assemblée se prolonge tout au long de la journée; elle est assez houleuse.

La direction et le Conseil sont vivement pris à partie.

L'émotion est à son comble lorsqu'un sociétaire, délégué syndical par ailleurs, prend la parole :

"Camarades! Ils vous ont menti, ils ont vendu Evry!"

En effet, pour couvrir les besoins de la trésorerie jusqu'à la mise en place du protocole, il a fallu, la mort dans l'âme, procéder à une opération de "lease-back" auprès du Crédit National.

L'usine a été cédée et sera rachetée à crédit sur 15 ans.

Cette révélation fait basculer l'assemblée et lorsque la résolution concernant le protocole est mise aux voix, elle n'obtient que 54% des suffrages, loin des 66 % nécessaires pour être adoptée lors d'une assemblée générale extraordinaire.

Le Conseil d'Administration est mis en minorité; il en tire les conséquences et démissionne, en bloc, sur le champ.

L'assemblée générale ne peut pas se séparer sans avoir réélu un nouveau Conseil.

Après un certain temps de flottement et de confusion, le groupe de sociétaires, auteur du contre-projet, propose une liste de candidats.

Un nouveau Conseil est élu; il reçoit pour mission de négocier avec l'Administration pour faire accepter leurs propositions.

Le mois de décembre est fertile en forums internes, réunions avec le Ministère de l'Industrie, les PTT et même les repreneurs car, très vite, il apparaît que, devant l'intransigence de l'Administration, le protocole signé en octobre ne peut pas être fondamentalement remis en cause; tout au plus quelques aménagements et garanties supplémentaires sont apportés.

Le nouveau Conseil se résout à convoquer une nouvelle assemblée générale extraordinaire pour le 5 janvier 1980.

Le protocole aménagé est voté à 82% des suffrages. Il est applicable au 1^{er} février.

Dès le 7 janvier, une nouvelle direction est mise en place pour assurer le redémarrage de ce qui est appelé "AOIP bis", réduite de 4 475 à 1 529 personnes.

Que reste-t-il?

- des activités disparates :
 - les Installations de centraux téléphoniques,
 - la Téléphonie, militaire et privée,
 - les Mesures,
 - les Automatismes (ex-division Industrie),

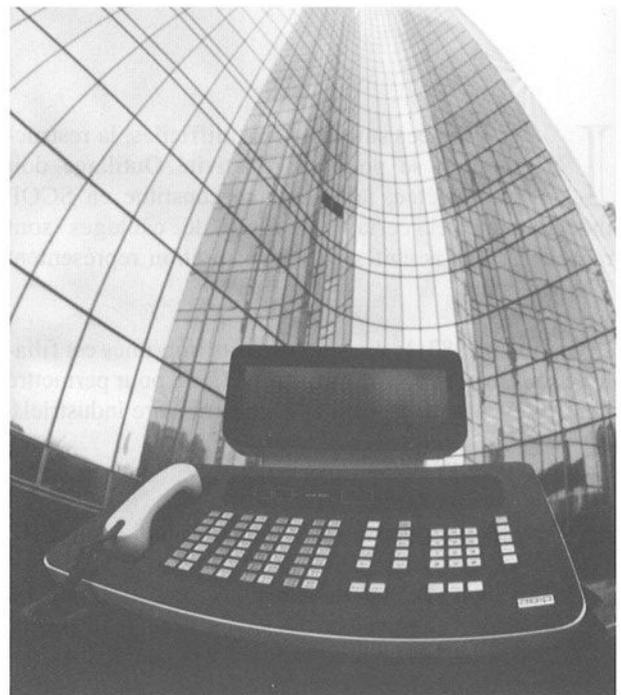
- la Robotique (ex-division Gyrocompas),
- la Production Mécanique (tôlerie, outillage, relais),
- les Circuits Imprimés.

- quatre établissements :

- Paris : 455 personnes (Tolbiac, Charles Fourier, Vincent Auriol),
- Evry : 345 personnes,
- Béziers : 218 personnes,
- Toulouse : 41 personnes,

auxquels il faut ajouter 470 personnes travaillant sur les chantiers.

Pour bien marquer la séparation entre les personnels transférés et ceux qui restent dans "AOIP bis", la nouvelle direction regroupe, dès le mois de juin, tous les effectifs parisiens dans un immeuble d'Ivry et transfère la fabrication des centraux privés (STAT 200) de Guingamp à Béziers.



STAT

Le démarrage de la chaîne de circuits imprimés est difficile; la production de décembre (25 m²/jour) est très loin des 60 m²/jour initialement prévus.

Par contre, Béziers sort le premier central privé de nouvelle génération (STAT 50) en juin; la cadence de 2 appareils par jour est atteinte en décembre.

Le gros point noir reste l'Unité de Production Mécanique d'Evry (UPM) car les repreneurs ne tiennent pas leurs engagements de charges : il faut rechercher des sous-traitances et préparer des allègements d'effectifs.

Pour accélérer son développement et faciliter la recherche d'un partenaire significatif, la division Robotique est filialisée le 1^{er} juin 1981. Employant 34 collaborateurs, elle devient AOIP KREMLIN ROBOTIQUE (AKR).

La société KREMLIN, spécialiste connu de la peinture, prend une participation symbolique ; elle sera chargée de la commercialisation des robots à peindre développés par AKR.

A la fin de 1981, les effectifs du groupe ont été ramenés à 1 227 personnes.

* * *

Les 2 années suivantes sont difficiles, la restructuration se poursuit ; l'activité Outillage doit être arrêtée, la Tôlerie se constitue en SCOP indépendante et certains ateliers de câblages sont regroupés. Les activités en restructuration représentent 194 personnes.

Le 1^{er} mars 1983, la division Circuits Imprimés est filialisée sous le nom d'EUROPE-CIRCUITS pour permettre l'entrée éventuelle au capital d'un partenaire industriel.

Cela restera à l'état de projet !

En 1984, les perspectives sont toujours aussi sombres :

- la division Télécommunications, qui n'a pas pu concrétiser ses projets d'accords avec le canadien MITEL, est sur un marché privé très compétitif ; elle génère de très lourdes pertes.
- la division Installations voit ses charges diminuer car la CIT, qui se retrouve seule sur le marché de la commutation publique, ne peut nous sous-traiter ce qui était prévu.

Début 1985, la situation est à nouveau très difficile car les pertes accumulées ont épuisé la trésorerie ; des négociations reprennent avec le Ministère de l'Industrie et les banques pour aménager les dettes de la coopérative.

Un accord, imposé par les banques et le CIRI (Comité Interministériel de Restructuration Industrielle), prévoit :

- la filialisation des divisions Mesures et Automatismes,
- la cession à JEUMONT-SCHNEIDER de la division Télécommunications,
- la vente du siège social pour rembourser une partie du moratoire accepté par les banques,
- l'octroi par le Crédit National d'un prêt important à remboursement différé.

Le protocole ne sera signé définitivement qu'à la mi-septembre 1986 et la vente de l'immeuble Charles Fourier effective le 15 octobre.

C'est un vif déchirement pour tous les associés de devoir abandonner l'usine qui abrite leur coopérative depuis 60 ans.

Début 1986, la baisse de la sous-traitance d'installations se confirme ; il faut à nouveau supprimer 85 emplois, diminuer les salaires et accélérer une reconversion vers une activité nouvelle qui paraît très prometteuse : le câblage informatique.

AKR, qui s'est fortement développée depuis sa filialisation, ne tient pas ses objectifs, sa situation s'est dégradée, il faut réinjecter des fonds et là aussi, chercher un partenaire ...

Dès le 1^{er} janvier 1987, les comptes des divisions Automatismes, Installations et Mesures sont séparés pour préparer leur filialisation prévue par le protocole. Elle sera effective en novembre après approbation par l'assemblée générale extraordinaire.

Elles deviennent respectivement les sociétés anonymes AOIP AUTOMATISMES, AOIP MESURES et AOIP SERVICES.

La situation d'AKR s'aggrave de plus en plus et, faute d'avoir trouvé un partenaire, il faut se résoudre à déposer son bilan fin juillet.

A la fin de la période d'observation, 6 mois plus tard, la société KREMLIN reprend l'activité avec seulement 24 salariés.

A la fin 1987, le groupe, toutes filiales incluses, ne compte plus que 437 collaborateurs.

En 1988, le vent est à l'optimisme, malgré la fermeture

en juin de l'Ecole d'Apprentissage qui constitue une trop lourde charge pour un groupe réduit.

AOIP SERVICES réussit un spectaculaire redressement, grâce au câblage informatique, et toutes les filiales dégagent des bénéfices !

L'embellie se poursuit en 1989.

Les filiales sont, à nouveau, toutes bénéficiaires.

Une nouvelle filiale de 5 personnes, CEMIC, voit le jour ; sa vocation est résumée dans son slogan "du capteur au calculateur".

La nouvelle AOIP continue à rembourser les dettes de la période 1979-1985 mais doit cependant cesser d'alimenter la Caisse de Retraite dont les ressources, liées aux effectifs d'actifs, sont en constante diminution alors que le nombre des retraités augmente sans cesse.

L'assemblée générale extraordinaire de la Caisse de Retraite vote à l'unanimité sa dissolution.

Un certain ralentissement, lié à une conjoncture moins favorable, apparaît à la fin de 1990 et l'année suivante débute par l'entrée dans le groupe d'une nouvelle filiale, EUROSOURCE, (société de 17 personnes, active dans le domaine des alimentations stabilisées de puissance et les testeurs associés) qui était en difficulté et que notre coopérative espère sauver du dépôt de bilan.

L'année 1991 se termine par des résultats inégaux : les filiales AOIP AUTOMATISMES et EUROPE-CIRCUITS subissent une baisse importante de leur chiffre d'affaires et sont déficitaires, entraînant le groupe légèrement dans le rouge.

Les perspectives s'assombrissent et 1992 est, à nouveau, une année très difficile :

- EUROPE-CIRCUITS, dont l'exploitation s'est encore détériorée, doit déposer son bilan en mai. Elle est reprise, avec des effectifs réduits, par SMTI.
- CEMIC est intégrée à AOIP MESURES.
- AOIP AUTOMATISMES, AOIP SERVICES et EUROSOURCE, accusent des pertes très importantes.

Il faut, une fois de plus, dès l'année suivante, prendre des mesures difficiles :

- EUROSOURCE dépose son bilan avant d'être partiellement reprise par CONVERGIE.

- AOIP AUTOMATISMES et AOIP MESURES fusionnent pour former AOIP INSTRUMENTATION.

- AOIP SCOP et AOIP SERVICES perdent quelques emplois. Elles sont transférées à Evry pour utiliser au mieux les surfaces disponibles et réaliser des économies.

Malgré ces dispositions qui ramènent les effectifs à 343 salariés, la coopérative reste très lourdement déficitaire.

La conjoncture économique reste morose ; les difficultés ne font que s'aggraver durant les 3 années qui suivent. Les plans sociaux se succèdent et, en décembre 1994, AOIP SERVICES doit, à son tour, déposer son bilan.

Les activités de câblage informatique qui avaient suscité beaucoup d'espoirs n'ont pu se développer suffisamment pour compenser la disparition de l'activité d'installations téléphoniques.

Elle poursuit encore son exploitation pendant une année avec des effectifs réduits mais disparaît à son tour, au début de 1996.

AOIP INSTRUMENTATION a du mal à digérer la fusion et plonge dans le rouge.

Pour son centième anniversaire, le 1^{er} avril 1996, la vieille dame a beaucoup maigri (il ne reste plus que 208 employés) mais l'essentiel de son savoir-faire demeure et sa capacité d'innovation reste intacte comme en témoignent les nouveaux produits réalisés par AOIP INSTRUMENTATION.

Elle a su résister, tout au long de ces 100 ans, aux aléas des différentes conjonctures économiques qui se sont succédées.

La vieille dame est fière de son passé, des richesses qu'elle a créées ; elle a su préserver les atouts techniques ferments d'une nouvelle jeunesse et se tourne résolument vers son avenir.

* * *



L'ÉCOLE D'APPRENTISSAGE

Lors de l'assemblée générale du 9 novembre 1913, le camarade BRIAT, se faisant le porte-parole de beaucoup d'associés, déclarait :

"L'association n'est pas une œuvre exclusivement créée pour le présent; il faut songer aux générations futures pour la faire survivre.

Formons nous-mêmes nos apprentis, nous leur donnerons des leçons pratiques et théoriques.

C'est en préparant la jeunesse que l'on peut, pour l'avenir, former des travailleurs qui auront de meilleures conceptions que les nôtres."

Une commission, composée de quelques sociétaires, prépare durant plusieurs mois un projet qui est examiné et adopté lors de l'assemblée générale du 17 mai 1914.

Le projet prévoit la création d'une école d'apprentissage, administrée par une commission placée sous le contrôle du Conseil d'Administration; le programme d'enseignement est basé sur la méthode à 2 temps :

- d'une part, cours pratiques, cours théoriques de technologie, de dessin et d'électricité donnés par un instructeur choisi parmi les sociétaires;

- d'autre part, cours d'enseignement général donnés par un professeur du corps enseignant.

Un livret, sur lequel seront notés l'assiduité et les progrès de l'élève, sera soumis, chaque mois, au visa des parents ou du tuteur.

Les élèves ne devront pas avoir moins de 12 ans pour entrer à l'Ecole.

Le nombre d'élèves est fixé à une trentaine répartie sur les 3 années que doit durer l'apprentissage.

Celui-ci terminé, les élèves, pour se perfectionner dans le métier, devront chercher un emploi dans une autre société de la Profession.

Ils quitteront l'Ecole, absolument libres de tout engagement envers l'AOIP, mais ils auront la faculté de se faire inscrire, avant leur départ, sur le tour de rôle d'embauche réservé aux apprentis, ce qui leur permettra, lorsqu'ils auront atteint l'âge de 21 ans, de répondre à un appel de l'AOIP pour occuper une place dans la coopérative.



1^{ère} classe de l'Ecole d'Apprentissage

Les événements d'août 1914 ne permettent pas la réalisation de ce projet.

Cependant, dès le début de la guerre, quelques enfants de travailleurs mobilisés, qui ont dépassé l'âge de l'obligation scolaire, sont accueillis dans l'atelier social en vue de leur enseigner la Profession et les soustraire aux dangers de la rue.

Lors de la construction, en 1916, des bâtiments de la rue Charles Fourier, un emplacement est réservé à l'installation de l'École.

La commission procède à l'aménagement d'un premier atelier et d'une salle de cours; l'École ouvre le 1^{er} octobre 1917 selon la décision de l'assemblée générale du 20 mai.

Les élèves effectuent les 2 premières années de cours pratiques dans l'atelier de l'École; durant la 3^{ème} année, ils sont répartis dans les ateliers d'outillage et de fabrication où ils se familiarisent, sous la direction de moniteurs choisis parmi les sociétaires, avec les machines-outils et les méthodes de travail de l'industrie.



Les élèves à l'atelier

A l'ouverture, 11 élèves font partie du premier contingent.
Le 1^{er} octobre 1918, 11 nouveaux élèves sont admis; en octobre 1919, ceux du premier contingent commencent leur 3^{ème} année; ils sont répartis, selon le programme établi, dans les ateliers de fabrication et d'outillage et il leur est alloué une gratification correspondant aux notes obtenues.

A la même date, 12 élèves nouveaux sont admis en 1^{ère} année, ainsi l'Ecole se retrouve à effectif complet.

Il est alors décidé de faire appel à un 2^{ème} professeur du corps enseignant.

Au mois de novembre suivant, une exposition des travaux des apprentis est organisée à l'Ecole et des prix sont distribués aux élèves de 1^{ère} et 2^{ème} années.

L'Ecole fonctionne de manière satisfaisante, mais l'outillage mis à la disposition des apprentis est un peu rudimentaire.

La charge étant assez lourde pour l'AOIP, les Pouvoirs Publics donnent, en 1922, un premier témoignage d'intérêt à la jeune Ecole.

Le sous-secrétaire d'Etat à l'Enseignement Technique, le Conseil Général et le Conseil Municipal lui accordent de modestes subventions.

De plus, un arrêté du 8 décembre 1922, signé par le sous-secrétaire d'Etat, reconnaît l'Ecole comme pouvant assurer l'apprentissage des jeunes gens dans les conditions fixées par la loi du 25 juillet 1919.

La même année, lors de l'exposition annuelle des travaux, la distribution des récompenses est présidée par monsieur Gaston VIDAL, sous-secrétaire d'Etat à l'Enseignement Technique, accompagné de monsieur LABBE, directeur.

Le Ministre adresse ses félicitations à l'AOIP pour les excellents résultats obtenus.

Les subventions accordées par ses services sont, en 1923, de 6.250 F et de 10.000 F en 1924.

A partir de cette même année, les élèves prennent part à l'exposition organisée par le Comité de Patronage des Apprentis du XIII^{ème} Arrondissement.

* * *

A la fin de 1927, l'Ecole fonctionne depuis 10 ans et, à cette occasion, un bilan est établi : 104 élèves ont été admis, parmi eux 7 ont abandonné les cours et 20 poursuivent leur apprentissage; 77 ont donc terminé leurs 3 années et selon la règle établie, sont allés occuper, une fois leur apprentissage terminé, un emploi dans d'autres entreprises.

A maintes reprises, leurs employeurs félicitent l'association pour les connaissances et les aptitudes acquises par ses élèves.

Avant leur départ de l'Ecole, 52 d'entre-eux ont fait une demande d'adhésion à l'association, en vue d'entrer à l'atelier social lorsqu'ils auront atteint l'âge fixé par les statuts; 13 occupent un emploi à l'AOIP.

Le chef d'atelier instructeur et les professeurs constatent que certains élèves ne sont pas aptes à suivre les cours inscrits au programme : certains sont trop jeunes, d'autres n'ont pas une instruction suffisante.

Pour corriger ces imperfections, sur proposition de la commission, le règlement de l'Ecole est modifié; dorénavant, aucun élève ne sera admis avant l'âge de 14 ans (au lieu de 12); en outre, le Certificat d'Etudes Primaires sera exigé.

Les subventions reçues chaque année du sous-secrétariat à l'Enseignement Technique permettent de perfectionner les installations de l'Ecole, d'intensifier les cours d'enseignement général, et d'acquérir un outillage plus moderne.

Les subsides seront complétés, à partir de 1932, par la taxe d'apprentissage que l'Ecole est habilitée à recevoir des industriels.

* * *

S ur la demande de la Direction de l'Enseignement Technique, les élèves se présenteront dorénavant aux examens du Certificat d'Aptitude Professionnelle, prescrit par la loi du 25 juillet 1919.

Aux examens de 1931, sur 10 élèves présentés, 6 sont reçus.

Pour obtenir de meilleurs résultats, le programme est modifié et l'année suivante, 9 élèves sur 10 présentés obtiennent leur CAP.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

pour les Industries métallurgiques, mécaniques et connexes
de la Région Parisienne

Formation spéciale en atelier d'apprentissage

I. — Engagement des parties.

Entre les soussignés : 1°) M. _____ âgé de _____ ans ;
agissant en qualité de Directeur Général des Établissements A.O.I.P.
Situés : 14, rue Charles Fourier - PARIS XIII^e
tel : GO3.83-00

Et : 2°) M onsieur exerçant la profession
de _____ demeurant à _____
agissant en qualité de (père, ~~marie, tante, tonton~~) du jeune _____
né le _____ à _____ nationalité : Française
demeurant à _____ (20°)
lequel a satisfait aux conditions énoncées au Chapitre I^{er} du Titre I du Livre II du Code du Travail.

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

II. — Engagement du maître d'apprentissage.

M onsieur s'engage à prendre en formation spéciale
le jeune _____ à lui faire enseigner la profession
de électro-
mécanicien à se conduire envers lui en bon père de famille et à le traiter avec douceur.

Il ne l'emploiera habituellement qu'aux travaux et services qui se rattachent à la profession susvisée.

Il devra, conformément à l'article 18 du décret-loi susvisé, le présenter aux examens organisés en application de la loi du 25 juillet 1919 ou de l'article 11 a du livre I^{er} du Code du Travail et lui laisser le temps nécessaire pour participer aux épreuves.

III. — Engagement des représentants de l'apprenti.

M onsieur promet, pour son fils ou pupille, fidélité, obéissance, respect envers le personnel chargé de la direction de l'atelier et le personnel susceptible de le conseiller dans sa formation ; il s'engage à le faire se conformer aux règlements de l'atelier et à l'obliger à aider ses maîtres dans la mesure de ses aptitudes et de ses forces.

Il déclare que le jeune _____ n'est lié par aucun contrat d'apprentissage et est libre de tout engagement.

IV. — Durée.

Le présent contrat est établi pour une durée de trois années. Il commencera à courir le _____ et prendra fin le _____

V. — Période d'essai.

Pendant une période d'essai de deux mois, chacune des deux parties sera libre de résilier le présent contrat sans délai-congé et sans aucune indemnité de part ni d'autre.

VI. — Rupture du contrat.

Outre les cas prévus à l'article 14 du Livre I du Code du Travail dans lesquels le contrat peut se trouver résilié de plein droit, la résolution judiciaire peut être demandée dans les cas prévus à l'article 15 du Livre I du Code du Travail. Il est précisé qu'en cas d'indiscipline, de mauvaise volonté, d'absences répétées, d'inaptitude ou d'insuffisance au travail soit à l'atelier, soit aux Cours, M onsieur avertira le représentant de l'apprenti par lettre recommandée. Si l'apprenti ne s'amende pas, M _____ à défaut de rupture amiable, demandera la résolution judiciaire du contrat sans aucune indemnité.

En cas de faute grave de l'apprenti, M onsieur pourra demander directement la résolution judiciaire du contrat.

Extrait du contrat d'apprentissage

A la fin de 1931, le camarade SINTZ, chef d'atelier instructeur qui depuis 14 ans dirige avec compétence et dévouement les élèves de 1^{ère} et 2^{ème} années, manifeste le désir de prendre sa retraite.

Ses anciens et nouveaux élèves, en présence de la direction, du Conseil d'Administration et de nombreux associés, expriment leur vive reconnaissance au professeur qui leur a si bien appris les éléments essentiels de la Profession.

Un jeune associé de la première promotion des apprentis est appelé à le remplacer.

Au mois d'octobre 1932, l'Ecole est installée dans des locaux plus spacieux qui lui sont réservés au 4^{ème} étage des bâtiments qui viennent d'être construits rue Charles Fourier.

Elle fonctionne avec la plus grande régularité et, en 1937, 20 ans après sa création, 231 élèves y ont été admis, 32 suivent les cours, 169 ont terminé leurs 3 années d'apprentissage, et 39 sont revenus travailler à l'atelier social.

En mai 1938, les élèves de 3^{ème} année, qui jusqu'à présent étaient répartis dans les ateliers, sont regroupés sous la direction d'un chef d'atelier instructeur dans les locaux de l'Ecole qui se sont agrandis et équipés de machines-outils modernes.

Cette même année, le Comité Départemental de l'Enseignement Technique élève à 90% la part de la taxe d'apprentissage que l'Ecole est habilitée à recevoir des industriels; cette décision bienveillante est due aux efforts fournis et aux résultats obtenus.

Le Ministère de l'Education Nationale alloue, de son côté, une subvention de 28.000 F.

* * *

Puis vient la période troublée de 1939; malgré les événements, L'Ecole est rouverte au début de novembre.

Les difficultés dues à la guerre et à l'occupation ne ralentissent pas l'ardeur des professeurs et des élèves, qui font leur devoir avec beaucoup d'entrain et d'énergie.

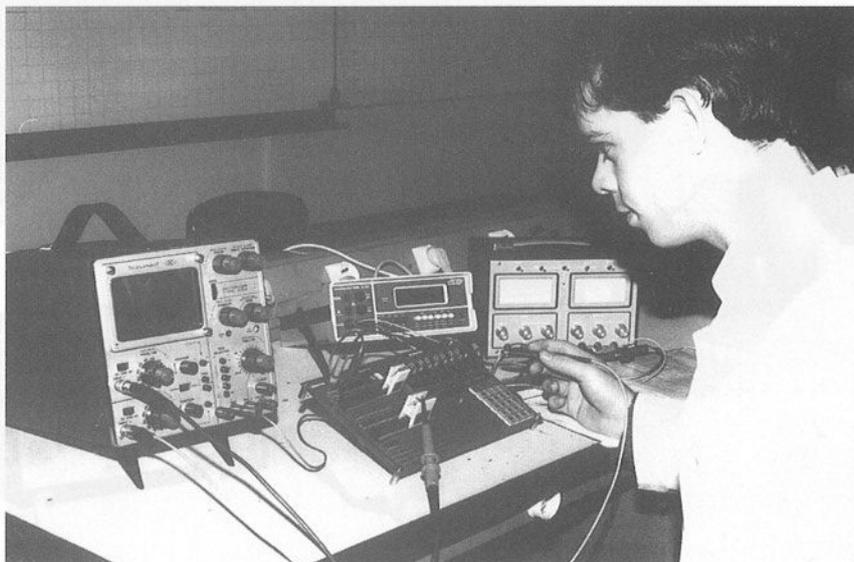
Pour occuper les élèves sortis ces dernières années et sans travail, il est créé un cours de perfectionnement.

A la rentrée d'octobre 1943, on adopte une nouvelle méthode d'enseignement pratique pour les élèves de 1^{ère} année; il est fait appel, pour l'appliquer, à un 3^{ème} chef d'atelier instructeur.

En fin d'année, les élèves sont présentés aux épreuves du CAP et l'AOIP a la satisfaction de voir, chaque année, la plupart de ses élèves reçus.

Certains obtiennent même la première place du Département de la Seine.

La méthode d'enseignement appliquée à la 1^{ère} année depuis 1943 donne d'excellents résultats.



Travaux pratiques d'électronique

Il est cependant constaté une différence sensible de niveau d'instruction entre les élèves de la même promotion, préjudiciable à tous.

Les modifications déjà apportées au recrutement sont encore insuffisantes et l'expérience du temps a permis aux instructeurs et professeurs de vérifier que l'élève qui échoue au CAP est généralement celui qui, dès le début, ne donne pas satisfaction.

* * *

L'AOIP est donc amenée à rechercher un moyen propre à opérer ce choix.

En juillet 1945, en vue de la rentrée d'octobre, elle institue, pour départager les nombreux candidats, un examen de présélection comprenant une série d'épreuves écrites et manuelles très simples permettant de se rendre compte de leur niveau intellectuel, de leur habilité manuelle et de leur mémoire.

Cette présélection donne de bons résultats. On constate que, dans la plupart des cas, le classement obtenu lors de ces épreuves est confirmé par la suite.

En janvier 1946, monsieur REAU, le dévoué professeur des cours d'enseignement général, qui depuis 1918 a su faire profiter tous les élèves de ses nombreuses connaissances et de ses précieux conseils, manifeste le désir, d'ailleurs très naturel, de prendre un repos bien mérité.

Il est l'objet, de la part des anciens et nouveaux élèves, en présence du Conseil d'Administration de la coopérative et de monsieur BRIAT, d'une chaude manifestation de sympathie.

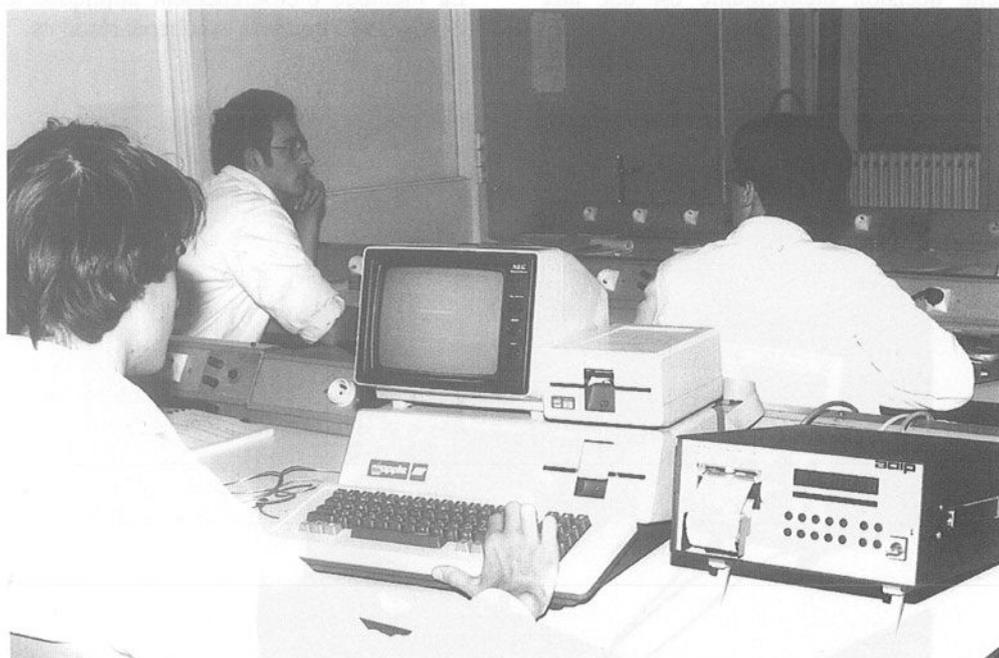
* * *

En 28 ans d'existence, 328 élèves ont été admis; 251 ont terminé leur apprentissage, 31 suivent des cours.

Depuis l'institution du CAP, 110 l'ont obtenu, ce qui représente 80% des candidats présentés.

De plus, un grand nombre d'anciens élèves ont fait une demande d'admission à l'AOIP.

Cent d'entre-eux sont admis comme sociétaires, ce qui représente une assez forte proportion, si on veut bien se rappeler qu'aucun ne peut entrer avant 21 ans et que l'âge moyen de sortie de l'Ecole se situe entre 17 et 18 ans.



Travaux pratiques d'automatismes

L'Ecole fonctionne ainsi jusqu'en 1951. A cette époque, l'association se spécialise principalement dans la téléphonie et, de ce fait, a besoin d'électromécaniciens.

Les programmes sont donc modifiés et les élèves préparent en 3 ans les CAP d'électromécanicien et de mécanicien de précision.

Des bourses sont également attribuées aux meilleurs élèves afin de poursuivre une 4^{ème} année de spécialisation dans certains autres établissements.

* * *

En 1968, l'Education Nationale crée un Brevet d'Enseignement Professionnel d'électrotechnicien plus théorique que le CAP, et qui se prépare en 2 ans.

La commission, après étude de son programme, décide de préparer ce BEP et, de ce fait, abandonne le CAP de mécanicien de précision.

Pour ce programme, réalisé en 36 heures par semaine dans les Ecoles Techniques d'Etat, l'association maintient les 40 heures, ce qui permet de renforcer ou d'aménager des cours annexes.

C'est en 1971 que les premiers élèves se présentent au BEP, ainsi d'ailleurs qu'au CAP d'électromécanicien.

Dix candidats sont présentés et 9 obtiennent le BEP et 9 aussi le CAP.

C'est très encourageant!

Dans le même temps, pour répondre aux besoins sans cesse croissants de notre société en techniciens plus spécialisés et qualifiés, la commission crée une 3^{ème} année qui prépare un diplôme d'agent technique de commutation électronique, diplôme reconnu par la FPA jusqu'en 1976, puis par la FIEE.

* * *

C'est en 1973 que l'Ecole est reconnue par l'Education Nationale, à la suite d'une démarche de la commission, comme Ecole Technique Privée de l'AOIP.

Jusqu'en 1978, grâce au développement très rapide de la coopérative, tous les élèves sont placés à l'AOIP.

Les responsables des services qui reçoivent ces jeunes dans leurs effectifs sont très satisfaits de leurs connaissances et de leurs aptitudes.

Les bouleversements de la fin 1979 dus au passage brutal à la téléphonie électronique posent des problèmes d'emplois à l'AOIP.

Les jeunes, qui vont sortir de l'Ecole en 1980, n'ont bénéficié que d'un contrat à durée limitée pour leur permettre de trouver un emploi à l'extérieur; ceux-ci sont rapidement remarqués et appréciés pour leurs compétences et leur esprit.

Dès la rentrée suivante, le programme de la 3^{ème} année est modifié car il n'est pas question de continuer à former des techniciens en commutation électronique que l'on ne pourrait employer.

La réorientation vers l'automatisme va permettre de pouvoir intégrer, à nouveau, ces élèves dans les différentes divisions de la coopérative.

* * *

Durant les années suivantes, la collecte de la taxe d'apprentissage permet de compenser la baisse de l'apport financier de l'AOIP que la crise de 1979 a considérablement affaiblie.

L'Ecole poursuit avec succès sa tâche de formation jusqu'à ce que l'efficacité de la collecte diminue et que les difficultés de la coopérative ne l'amènent à décider de sa fermeture définitive à la fin de l'année scolaire 1987-1988.

Les professeurs sont reclassés au sein de la coopérative et les élèves en cours de scolarité intègrent l'école du Passage Raymond avec laquelle s'étaient établies, de longue date, des relations amicales.

L'Ecole d'Apprentissage de l'AOIP aura formé, au cours de ses 71 ans d'existence, près de 840 élèves.

* * *

HISTORIQUE DE L'AOIP

Années	Effectifs	Evènements marquants	Produits	Avancées sociétées	Années
1896	3	Création de l'AOIP par 48 souscripteurs syndiqués	1ère commande 110 appareils photographiques Commande 12 appareils cinématographiques Appareils MORSE	Salaires unique	1896
1897		Un incendie détruit le prototype exposé au "Bazar de la Charité" 1ère commande de l'Administration des Postes et Télégraphes Installation rue de Vanves - Paris XIV			1897
1898	17	Installation impasse Sainte Léonie - Paris XIV			1898
1902	48	AOIP agréé fournisseur de l'Administration des Postes et Télégraphes		Journée de 8h 00 : semaine de 6 jours	1902
1905	58	Achat d'un terrain rue Charles Fourier - Paris XIII			1905
1906	220			Abrogation journée de 8h 00, mais adoption horaire souple	1906
1907	252			Création société de secours mutuel autonome "petite caisse"	1907
1914	300			Création Caisse de Retraite ; ouverture Ecole d'Apprentissage	1914
1917	380			Retour journée de 8h 00 ; ouverture atelier pendant 50h 00	1917
1919	480			Ecole d'Apprentissage reconnue par l'Etat	1919
1925	617	Création de la division "Mesures"			1925
1926	593			Une semaine de congés payés	1926
1930	536	Inauguration de "Charles Fourier"		Indemnité maladie à 50 % du salaire	1930
1932	566	Contrat avec la société BROWN	1er central type R6		1932
1934	615	Création de la division "Gyro-Compas"	Création des boîtes ASSOPRECI	Chômage par roulement ; abandon partie du salaire aux chômeurs	1934
1936	702	Sociétariat ouvert aux non-mécaniciens		Adoption de la semaine de 40h 00	1936
1937					1937
1941					1941
1942	1 000	Création de la division "Basse Tension"		Congés payés supplémentaires pour ancienneté	1942
1848	1 220	Création de la division "Electronique"	Rhéostat liquide-vapeur	Abandon du salaire unique	1848
1954	1 600	La division "Mesures" s'installe place Jeanne d'Arc - Paris XIII			1954
1956					1956
1960	1 340	L'immeuble rue de Tolbiac - Paris XIII est occupé	1er central CP400		1960
1965	1 537	Création de l'établissement de Guingamp	Livraison 1ère centrale de mesure		1965
1966	1 654	La "Téléphonie" absorbe la division "Electronique"	Indicateur de tableau VNIT		1966
1968	1 855	Création de l'établissement de Morlaix	Pont de Câblerie BA 270		1968
1971	2 904	Création de l'établissement d'Evry			1971
1974	4 519	Création de l'unité de Béziers			1974
1975	4 702	Publication du 7ème plan : stagnation de la "Téléphonie"	1er central E10 ; TS4000 (Télésurveillance)		1975
1977	4 677	car le retard français est rattrapé	Indicateur numérique miniature VN2		1977
1978	4 665	Implantation à Toulouse des études de la "Téléphonie"			1978
1979	4 419	Les Pouvoirs Publics imposent à AOIP un rapprochement avec un grand groupe	1er robot à peindre		1979
1980	1 378	Abandon de la "Téléphonie Publique" ; cession de Guingamp et de Morlaix	1er thermomètre calibre à microprocesseur PN 5201		1980
1981	1 193	Les effectifs propres diminuent de 3 000 personnes ; 1 500 suppressions d'emplois			1981
		Démarrage d'AKR (ex-division "Gyro-Compas")			
		Démarrage de l'usine de circuits imprimés			
1984	849	Filialisation EUROPE CIRCUITS (usine de circuits imprimés de Béziers)	Pont localisation défaut sur câble PALM		1984
1985	540	"Charles Fourier" est vendu			1985
1987	438	La "Téléphonie Privée" est cédée à la société JEUMONT-SCHNEIDER Filialisation "Automatismes", "Mesures" et "Services" ("ex-Installations") AKR est cédée à la société KREMLIN	Thermomètre calibre PUN 5208	Fermeture de l'Ecole d'Apprentissage	1987
1988	429	Création de la filiale CEMIC (capteurs)	Pont localisation défaut sur câble MINIPALM	Suppression de la Caisse de Retraite	1988
1989	422			Passage en 4 ans à un 13ème mois	1989
1990	451				1990
1991	465	AOIP MESURES reprend la société EUROSOURCE			1991
1992	404	EUROPE-CIRCUITS est cédée à la société SMTI AOIP MESURES absorbe CEMIC EUROSOURCE dépose son bilan			1992
1993	343	AOIP AUTOMATISMES et AOIP MESURES fusionnent et deviennent AOIP INSTRUMENTATION			1993
1996	194	AOIP SERVICES ferme ses portes AOIP SCOP et AOIP INSTRUMENTATION sont en restructuration		13ème mois remis en cause	1996

